



Société anonyme au capital de 1 009 641 917,50 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

PREMIERE ACTUALISATION

DU

DOCUMENT DE REFERENCE 2017

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2017
sous le numéro D.17-0139.



La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2017 sous le numéro D.17-0139-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE

ACTUALISATION PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017

1 - CHAPITRE 2 : RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE	3
1.1 COMMUNIQUEES DE PRESSE ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017 ...	3
1.1.1 <i>Résultats du 1^{er} trimestre 2017 (Communiqué de presse du 4 mai 2017) – Actualisation des pages 30 à 43 du Document de référence 2017</i>	3
1.2 ACQUISITIONS EN COURS ET CONTRATS IMPORTANTS - ACTUALISATION DE LA PAGE 63 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017.....	29
1.3 POLITIQUE FINANCIERE	30
1.3.1 <i>Situation d'endettement du Groupe - actualisation de la page 60 du Document de référence 2017 ...</i>	30
2 - CHAPITRE 3 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE	32
2.2 RAPPORT SUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES DE REMUNERATION	33
2.3 PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS AUX SALARIES	55
3 - CHAPITRE 4 : RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES.....	57
3.1 RATIOS REGLEMENTAIRES.....	57
3.1.1 <i>Gestion des ratios prudentiels – actualisation des pages 169 et 180 du Document de référence 2017</i>	57
3.1.2 <i>Extrait de la présentation du 4 mai 2017 : Résultats du premier trimestre 2017 (et annexes) – actualisation des pages 156 à 180 du Document de référence 2017</i>	57
3.2 COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX - ACTUALISATION DE LA PAGE 202 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017	59
3.3 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING - ACTUALISATION DES PAGES 206 A 209 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017	60
3.4 RISQUES DE LIQUIDITE	61
3.4.1 <i>Réserve de liquidité – actualisation de la page 227 du Document de référence 2017.....</i>	61
3.5 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SPECIFIQUES SUR RISQUES DE CREDIT – CORRECTION DES GRAPHIQUES EN PAGE 201 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017	62
3.6 LITIGES – ACTUALISATION DE LA PAGE 237 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017.....	63
4 - CHAPITRE 5 : RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	64
4.1 SOCIETE GENERALE ACCOMPAGNE SES COLLABORATEURS AU QUOTIDIEN – ACTIONNARIAT SALARIE – ACTUALISATION DE LA PAGE 284 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017	64
5 - CHAPITRE 7 : ACTION, CAPITAL ET ELEMENTS JURIDIQUES.....	65
5.1 AUTODETENTION ET AUTOCONTROLE – ACTUALISATION DES PAGES 495 ET 497 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017	65
6 - CHAPITRE 8 : RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	66
6.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	66
6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	66
6.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	67
7 - CHAPITRE 9 : TABLE DE CONCORDANCE.....	68
7.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION	68

1 - Chapitre 2 : Rapport d'activité du Groupe

1.1 Communiqués de presse et événements postérieurs au dépôt du Document de référence 2017

1.1.1 Résultats du 1^{er} trimestre 2017 (Communiqué de presse du 4 mai 2017) – Actualisation des pages 30 à 43 du Document de référence 2017

T1-17 : BONNE PERFORMANCE COMMERCIALE ET FINANCIERE DES METIERS

- Produit net bancaire des métiers de 6 518 M EUR (+4,0% /T1-16) tiré par la croissance des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux et de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.
- Produit net bancaire comptable de 6 474 M EUR, en hausse de +4,8% /T1-16.
- Frais de gestion reflétant la croissance des métiers et les investissements dans la transformation de la Banque de détail en France, +2,6%⁽¹⁾ /T1-16 (+1,4%*⁽¹⁾)
- Coût du risque commercial⁽²⁾ de 24 pb au T1-17 (46 pb au T1-16) traduisant l'amélioration du profil de risque du Groupe.
- Charge du risque intégrant une dotation complémentaire à la provision pour litiges de 350 M EUR. Annonce ce jour d'un accord transactionnel post-clôture soldant le litige civil opposant Société Générale et la Libyan Investment Authority (LIA) relatif à des opérations commerciales remontant à 2007.
- Résultat net part du Groupe comptable de 747 M EUR au T1-17 (924 M EUR au T1-16). Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽³⁾ de 1 392 M EUR au T1-17 (928 M EUR au T1-16, +50,0%).
- ROE⁽³⁾ de 10,5% au T1-17 (7,1% au T1-16).

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, ajustement d'IFRIC 21, coût du risque (commercial) en points de base, ROE, RONE, Actif net, Actif net tangible, BNPA hors éléments non économiques, et les montants servant de base aux différents retraitements effectués (en particulier les éléments non-économiques) sont présentés dans les notes méthodologiques, section 10 de ce communiqué de presse, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Les renvois * et ** dans ce document sont précisés ci-dessous :

- * A périmètre et taux de change constants.
- ** Hors éléments non économiques.

(1) Ajustés de l'impact d'IFRIC 21, et du remboursement partiel de l'amende Euribor au T1-16.

(2) Hors litiges, en points de base sur encours de début de période, y compris locations simples. Calcul annualisé.

(3) Hors éléments non économiques, impact d'IFRIC 21, dotation complémentaire à la provision pour litiges au T1-17 et remboursement partiel de l'amende Euribor au T1-16 (voir notes méthodologiques).

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 3 mai 2017 sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a examiné les résultats du premier trimestre 2017.

Les métiers du Groupe Société Générale réalisent une bonne performance commerciale et financière au premier trimestre 2017. Le résultat net part du Groupe est de 747 millions d'euros (924 millions d'euros au premier trimestre 2016). Ce résultat intègre une dotation complémentaire à la provision pour litiges de 350 millions d'euros et, comme chaque premier trimestre, l'effet de l'application de la norme comptable IFRIC 21. Corrigé de ces facteurs et des éléments non économiques, le **résultat net part du Groupe** atteint 1 392 millions d'euros, en progression de 50,0% par rapport au premier trimestre 2016 (hors remboursement partiel de l'amende Euribor de 218 millions d'euros) et le **ROE** sous-jacent correspondant s'élève à 10,5% au premier trimestre 2017 (contre 7,1% au premier trimestre 2016).

Les métiers du Groupe dégagent au premier trimestre 2017 une contribution au résultat net part du Groupe en hausse de +31,4% hors remboursement Euribor en 2016, tirés par la forte progression des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux et de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, tandis que les résultats de la Banque de détail en France s'inscrivent en léger retrait dans un contexte de taux bas et d'accroissement des investissements dans la transformation de son modèle.

Le **produit net bancaire** hors éléments non-économiques s'établit à 6 452 millions d'euros au premier trimestre 2017, en progression de +7,0% par rapport au premier trimestre 2016, témoignant de la bonne performance commerciale des métiers. Le produit net bancaire de la Banque de détail en France est en léger recul dans un environnement de taux toujours bas (-1,3%), tandis que les revenus des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux et de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'inscrivent en nette progression (+8,4% et +5,4% respectivement). Le produit net bancaire comptable est de 6 474 millions d'euros au premier trimestre 2017 (+4,8% par rapport au premier trimestre 2016).

Les **frais de gestion**⁽¹⁾ sont en progression maîtrisée de +2,6% (+1,4%*) au premier trimestre 2017 par rapport au premier trimestre 2016, reflétant l'accélération des investissements dans la Banque de détail en France, la hausse de l'activité dans la Banque de détail et Services Financiers Internationaux, et les effets des plans d'économies de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

La **charge nette du risque** (hors dotation complémentaire susmentionnée à la provision pour litiges) s'établit à un niveau bas de -277 millions d'euros au premier trimestre 2017, en très net recul par rapport au premier trimestre 2016 (-524 millions d'euros). Le **coût du risque commercial** s'inscrit à un niveau très bas de 24 points de base au premier trimestre 2017 (46 points de base au premier trimestre 2016).

Post-clôture, Société Générale annonce ce jour la conclusion d'un **accord transactionnel** avec la Libyan Investment Authority soldant le litige civil les opposant relatif à des opérations commerciales remontant à 2007 pour un montant de -963 millions d'euros. Le tribunal anglais sera informé par les parties de la conclusion de l'accord ce matin pour lui permettre de mettre un terme à la procédure.

Compte-tenu notamment du complément de provision pour litige réalisé ce trimestre à hauteur de 350 millions d'euros, l'impact en résultat net annuel part du Groupe de cet accord est intégralement couvert dès le premier trimestre 2017. La comptabilisation détaillée sera enregistrée au deuxième trimestre avec notamment un impact en produit net bancaire dans le Hors Pôles correspondant au montant de l'accord.

Le ratio **Common Equity Tier 1** (CET1 non phasé) est en hausse de +10 points de base par rapport au 31 décembre 2016, à 11,6%.

Le **bénéfice net par action**, hors éléments non économiques est de 0,76 euros à fin mars 2017, contre 0,90 euro à fin mars 2016.

(1) Hors remboursement partiel de l'amende Euribor au premier trimestre 2016, ajustés de l'impact d'IFRIC 21

Commentant les résultats du Groupe au premier trimestre 2017, Frédéric Oudéa – Directeur général – a déclaré :

« Société Générale démontre une nouvelle fois la qualité de son modèle de banque diversifié et intégré avec une bonne performance dans tous ses métiers. S'appuyant sur la progression de ses revenus, la maîtrise des coûts et de ses risques, le résultat net part du Groupe témoigne d'une forte progression de la contribution de ses métiers. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa transformation. Il a engagé une simplification de son organisation qui lui permettra de toujours mieux servir ses clients, d'accroître son agilité et sa capacité d'innovation, et de poursuivre le déploiement des synergies entre ses métiers. Enfin le Groupe poursuivra activement dans les prochains trimestres son travail de clôture des litiges du passé, et mènera à bien les chantiers relatifs à la Culture et la Conduite pour renforcer encore la qualité de ses services et la maîtrise de ses risques. »

1. RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE

En m EUR	T1-17	T1-16	Variation	
Produit net bancaire	6 474	6 175	+4,8%	+3,6%*
<i>Produit net bancaire⁽¹⁾</i>	6 452	6 030	+7,0%	+5,7%*
Frais de gestion	(4 644)	(4 284)	+8,4%	+7,2%*
Résultat brut d'exploitation	1 830	1 891	-3,2%	-4,7%*
<i>Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾</i>	1 808	1 746	+3,6%	+1,9%*
Coût net du risque	(627)	(524)	+19,7%	+14,8%*
Résultat d'exploitation	1 203	1 367	-12,0%	-12,5%*
<i>Résultat d'exploitation⁽¹⁾</i>	1 181	1 222	-3,3%	-3,9%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	4	x 9,2	x 8,5
Impôts sur les bénéfices	(389)	(384)	+1,3%	+0,4%*
Résultat net part du Groupe	747	924	-19,2%	-19,6%*
Résultat net part du Groupe⁽¹⁾	733	829	-11,6%	-12,1%*
ROE	5,2%	7,1%		
ROE Ajusté (2)	10,5%	7,1%		

(1) Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA

(2) Corrigé de l'effet de l'application d'IFRIC 21 (hors ¼ des contributions comptabilisées dans leur intégralité au premier trimestre), de la provision pour litiges au T1-17 et du remboursement de l'amende Euribor au T1-16 pour un montant de 218 M EUR

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe, hors éléments non économiques, est de 6 452 millions d'euros au T1-17, en hausse de +7,0% par rapport au T1-16, signant la bonne performance des métiers du Groupe.

Le produit net bancaire des métiers est en hausse de +4,0% au T1-17 par rapport au T1-16.

- Le produit net bancaire des activités de Banque de détail en France (RBDF) s'inscrit en légère baisse (-1,3%) au T1-17 par rapport au T1-16 (-2,3% hors provision PEL/CEL). Dans un contexte de taux bas, la Banque de détail en France intensifie ses actions commerciales en poursuivant le développement des synergies et des activités génératrices de commissions.
- Le produit net bancaire de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) progresse de +8,4% (+5,0%*) au T1-17 par rapport au T1-16. Les revenus des activités de Banque de détail à l'International sont en hausse de +4,8% (+2,4%*) par rapport au T1-16, tirés par la bonne croissance observée en Afrique et l'amélioration de l'activité en Russie. Les activités d'Assurances poursuivent leur progression (+6,8% au T1-17 par rapport au T1-16), et les activités de Financement Spécialisés aux Entreprises confirment leur dynamisme (+20,5%, +13,0%* au T1-17 par rapport au T1-16).
- La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) dégage un produit net bancaire en progression de +5,4% au T1-17 par rapport au T1-16. Les Activités de Marchés et Services aux Investisseurs enregistrent un bon début d'année (produit net bancaire en hausse de +8,3% par rapport au T1-16), notamment pour les métiers Taux, Crédit, Change et Matières Premières. Les revenus des activités de Financement et Conseil s'inscrivent en léger retrait de -2,6% au premier trimestre 2017 par rapport à un premier trimestre 2016 élevé. En Gestion d'Actifs et Banque Privée le produit net bancaire progresse de +5,5% grâce notamment à l'intégration de Kleinwort Benson au Royaume-Uni.

L'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de +25 millions d'euros au T1-17 (+145 millions d'euros au T1-16). L'effet de la DVA est de -3 millions d'euros au T1-17, (0 au T1-16). Ces deux facteurs constituent les éléments non économiques retraités dans les analyses des résultats du Groupe.

Le produit net bancaire comptable est de 6 474 millions d'euros au T1-17 (6 175 millions d'euros au T1-16).

Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe s'élèvent à -4 644 millions d'euros au T1-17. Ils sont en hausse de +2,6% (+1,4%*) par rapport au T1-16, ajustés d'IFRIC 21 et du remboursement partiel de l'amende Euribor intervenu au T1-16⁽¹⁾. Cette progression traduit l'accélération des investissements réalisés dans la transformation de la Banque de détail en France, l'accompagnement de la croissance des métiers de Banque de détail et Services Financiers Internationaux et témoigne de la bonne tenue des frais de gestion dans la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, grâce aux plans d'économies engagés pour compenser la hausse des coûts réglementaires.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation comptable du Groupe au premier trimestre 2017 s'établit à 1 830 millions d'euros, à rapprocher de 1 891 millions d'euros au premier trimestre 2016. Hors éléments non économiques, le résultat brut d'exploitation est de 1 808 millions d'euros au T1-17, en forte hausse par rapport au T1-16 (1 528 millions d'euros, corrigé du remboursement partiel de l'amende Euribor, +18,3%).

Coût du risque

La charge du risque du Groupe au T1-17 intègre une dotation complémentaire à la provision pour litiges de 350 millions d'euros. Hormis cet élément, la charge du risque du trimestre est de -277 millions d'euros, en baisse de -47,1% par rapport au T1-16 confirmant la réduction structurelle du profil de risque sur les trois pôles d'activité.

La baisse du coût du risque commercial se poursuit et atteint un niveau très bas de 24 points de base au premier trimestre 2017 (contre 46 points de base au T1-16), en baisse dans tous les métiers :

- Dans la Banque de détail en France, le coût du risque commercial du T1-17 est de 31 points de base contre 35 points de base au T1-16, stable sur la clientèle d'entreprises et en baisse sur la clientèle de particuliers.
- A 35 points de base au T1-17 contre 74 points de base au T1-16, le coût du risque du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux est en forte baisse ce trimestre témoignant de l'efficacité des politiques mises en œuvre pour améliorer la qualité du portefeuille de crédits et le recouvrement. Ce trimestre, le pôle a bénéficié de l'effet positif de la perception d'une indemnité d'assurance en Roumanie (à hauteur de 8 points de base).
- Le coût du risque de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche un niveau bas de 5 points de base au premier trimestre 2017 (contre 41 points de base au T1-16).

Le taux brut d'encours douteux se réduit à 4,8% à fin mars 2017 (contre 5,3% à fin mars 2016). Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe s'établit à 65%, et s'améliore d'un point par rapport à fin mars 2016.

Au global, le coût du risque commercial du Groupe devrait s'établir entre 30 et 35 points de base pour l'année 2017.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe comptable est de 1 203 millions d'euros au T1-17 contre 1 367 millions d'euros au T1-16. Hors éléments non économiques et dotation complémentaire à la provision pour litiges, le résultat d'exploitation atteint 1 531 millions d'euros, contre 1 004 millions d'euros au T1-16 (hors remboursement Euribor), en hausse de +52,5%.

(1) +8,4% en données brutes par rapport au T1-16

Résultat net

Le résultat net part du Groupe comptable du premier trimestre 2017 est de 747 millions d'euros, contre 924 millions d'euros pour le même période en 2016.

Corrigé des éléments non économiques et de la dotation complémentaire à la provision pour litiges, le résultat net part du Groupe est de 1 083 millions d'euros au premier trimestre (contre 829 millions d'euros au T1-16, soit 611 millions d'euros hors remboursement Euribor).

Le résultat net part du Groupe sous-jacent, après correction des effets de l'application de la norme IFRIC 21 et ajustement du remboursement partiel de l'amende Euribor en 2016 est en hausse de +50,0%, à 1 392 millions d'euros. Cette bonne performance permet au ROE correspondant d'atteindre 10,5% au premier trimestre 2017 (5,2% en données brutes) contre 7,1% au T1-16 (hors éléments non économiques, remboursement Euribor et ajusté d'IFRIC 21, niveau identique en données brutes).

Le bénéfice net par action du premier trimestre 2017 s'élève à 0,77 euros (contre 1,02 euros au premier trimestre 2016), soit 0,76 euros hors éléments non économiques au premier trimestre 2017 (0,90 euro au T1-16).

2. STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

Au 31 mars 2017, les **capitaux propres** part du Groupe s'élèvent à 62,2 milliards d'euros (62,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016), l'actif net par action est de 63,96 euros, dont 1,39 euro de plus-values latentes, et l'actif net tangible par action est de 58,08 euros

Le total du **bilan consolidé** s'établit à 1 401 milliards d'euros au 31 mars 2017 (1 382 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Le montant net des **encours de crédits** à la clientèle, y compris location financement, au 31 mars 2017 est de 402 milliards d'euros (403 milliards d'euros au 31 décembre 2016) – hors valeurs et titres donnés en pension. Parallèlement les **dépôts de la clientèle** atteignent 391 milliards d'euros, contre 397 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (hors valeurs et titres donnés en pension).

Au 31 mars 2017, le Groupe a émis 11 milliards d'euros de dette à moyen et long terme dont 10 milliards d'euros au niveau de la maison mère, soit une réalisation à hauteur de 40% du programme de financement de 25 milliards d'euros de 2017, avec une maturité moyenne de 5,0 ans et un spread moyen de 32 points de base (par rapport au mid-swap 6 mois, hors dette subordonnée). Les filiales ont émis 1 milliard d'euros. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'inscrit bien au dessus des exigences réglementaires à 129% à fin mars 2017, contre 142% à fin décembre 2016.

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe (RWA) s'élèvent à 353,8 milliards d'euros au 31 mars 2017 (contre 355,5 milliards d'euros à fin décembre 2016) selon les règles CRR/CRD4. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 82% du total, soit 291,6 milliards, en baisse de -0,9% par rapport au 31 décembre 2016.

Au 31 mars 2017, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 11,6%⁽¹⁾ (11,1% à fin mars 2016 et 11,5% à fin décembre 2016), en progression de 10 points de base au premier trimestre 2017 par rapport à fin 2016. Le ratio Tier 1 s'élève à 14,4% (13,7% à fin mars 2016 et 14,5% à fin décembre 2016) et le ratio global de solvabilité s'établit à 17,8%, en baisse de -11 points de base par rapport à fin décembre 2016 (17,9%) en anticipation du remboursement d'une émission de fonds propres additionnels de catégorie 1.

Avec une estimation à 21,5% des RWA et 6,1% de l'exposition levier à fin mars 2017, le Groupe présente un ratio TLAC d'ores et déjà supérieur aux exigences du FSB pour 2019.

Le **ratio de levier** s'établit à 4,1% au 31 mars 2017 (4,2% à fin décembre 2016 et 4,0% à fin mars 2016), en retrait de 15 points de base ce trimestre par rapport à fin 2016.

Le Groupe est noté par les agences de notation DBRS (notation long terme : « A(high) » assortie de perspectives stables; notation court-terme : « R-1(middle) »), FitchRatings (notation long terme : « A » assortie de perspectives stables ; notation court-terme : « F1 »), Moody's (notations dépôts et « senior unsecured » long terme : « A2 » assorties de perspectives stables ; notation court-terme : « P-1 » et « Counterparty Risk Assessment » long-terme de « A1 » et court-terme de « P-1 »), Standard and Poor's (notation long terme « A » assortie de perspectives Stables; notation court-terme : « A-1 ») et R&I (notation long terme « A » assortie de perspectives stables).

(1) Le ratio phasé, incluant les résultats de l'exercice en cours s'élève à 11,7% à fin mars 2017, contre 11,5% à fin mars 2016 et 11,8% à fin décembre 2016. Le ratio phasé excluant les résultats de l'exercice en cours à fin mars 2017 s'élève à 11,6% contre 11,4% à fin mars 2016.

3. BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

<i>En m EUR</i>	T1-17	T1-16	Variation
Produit net bancaire	2 056	2 084	-1,3%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	2 058	2 107	-2,3%
Frais de gestion	(1 461)	(1 425)	+2,5%
Résultat brut d'exploitation	595	659	-9,7%
<i>Résultat brut d'exploitation hors PEL/CEL</i>	597	682	-12,5%
Coût net du risque	(145)	(180)	-19,4%
Résultat d'exploitation	450	479	-6,1%
Résultat net part du Groupe	319	328	-2,7%
RONE	11,7%	12,6%	
RONE Ajusté (1)	13,5%	14,8%	

(1) *Corrigé de l'application d'IFRC 21 et de la provision PEL/CEL*

La Banque de détail en France réalise de bonnes performances commerciales depuis le début de l'année et enregistre au T1-17 des résultats résilients dans un environnement de taux bas.

Activité et produit net bancaire

Les trois enseignes de la Banque de détail en France, Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama, poursuivent leur développement commercial ; les réseaux traditionnels affichent sur la clientèle des particuliers une hausse de 2% des entrées en relations et Boursorama signe un nouveau record de conquête avec 80 500 nouveaux clients au T1-17 (+32%), confortant ainsi sa place de première banque en ligne en France, avec plus d'un million de clients fin mars 2017. Sur le segment des entreprises, les réseaux Société Générale et Crédit du Nord sont également en progression avec près de 1 300 nouvelles entrées en relations au T1-17 (+7,7% par rapport au T1-16).

Très dynamique au T1-17, la production de crédits de la Banque de détail en France reflète l'accompagnement des entreprises et des particuliers dans le financement de leurs projets. A 5,9 milliards d'euros au T1-17, la production de crédits immobiliers affiche une hausse significative de +63% par rapport au T1-16, qui ne se retrouve que partiellement dans la progression des encours de crédit à l'habitat (+1,8% au T1-17) en raison notamment du rythme des remboursements anticipés dans un contexte de taux bas. La production de crédits d'investissement aux entreprises est également soutenue : elle croît de +28% par rapport au T1-16 à 2,8 milliards d'euros, conduisant à une hausse des encours moyens de +1,2%. Au global, les encours moyens de crédits progressent de +1% par rapport au T1-16 à 184,2 milliards d'euros.

Les encours moyens de dépôts au bilan ressortent à 191,8 milliards d'euros à fin mars 2017. Ils sont en croissance de +8,8%, soutenue par celle des dépôts à vue (+17,0%). Le ratio crédits sur dépôts moyens s'établit ainsi à 96% à fin mars 2017 (contre 100% en moyenne en 2016).

Les relais de croissance de la Banque de détail en France sont bien orientés, avec notamment une collecte nette élevée de la Banque Privée en France de +0,8 milliard d'euros au T1-17 et une collecte brute d'assurance vie de 2,4 milliards d'euros marquée par un fort attrait pour les contrats en unités de comptes (30% de la collecte au T1-17 contre 18% au T1-16).

Cette bonne dynamique commerciale permet de compenser partiellement les effets négatifs de l'environnement de taux bas et des renégociations de prêts immobiliers. Le produit net bancaire après neutralisation de l'impact des provisions PEL/CEL, s'établit à 2 058 millions d'euros au T1-17, en retrait de -2,3% par rapport au T1-16. La marge d'intérêt se contracte (à -7,2% par rapport au T1-16) sous l'effet des renégociations et remboursement anticipés de prêts immobiliers malgré la production de crédits à plus forte marge et la solide collecte de dépôts de la Banque de détail en France. Au T1-17, les commissions affichent une hausse de +4,8%, confirmant le redressement engagé depuis le T4-16. La progression des commissions financières est soutenue, +10% par rapport au T1-16, grâce au bon niveau des commissions de courtage et à la bonne dynamique de l'assurance vie, en particulier sur les contrats en unités de comptes. Les commissions de service sont en hausse de

+3,4% par rapport au T1-16, conséquence de l'équipement progressif des nouvelles clientèles et des efforts commerciaux à destination de la clientèle des professionnels et des entreprises. Sur l'année 2017, l'érosion du produit net bancaire devrait être comprise entre -3% et -3,5% (hors impact des provisions PEL/CEL).

Frais de gestion

Les frais de gestion de la Banque de détail en France ressortent à 1 461 millions d'euros, en progression de +2,5% par rapport au T1-16 (et +1,7% retraitée de la hausse du FRU). Cette évolution reflète la poursuite de l'investissement du Groupe dans la transformation digitale et les activités en croissance. Sur l'année 2017, la progression des frais de gestion devrait se situer entre +3% et +3,5%. Dans le cadre de son plan de transformation, le Groupe a notamment fermé 21 agences en France depuis le début de l'année.

Résultat d'exploitation

Soutenu par la forte baisse du coût du risque (-19%) qui témoigne de la qualité du portefeuille de la Banque de détail en France, le résultat d'exploitation s'établit à 450 millions d'euros (479 millions d'euros au T1-16).

Résultat net part du Groupe

Au T1-17, la Banque de détail en France enregistre un résultat net part du Groupe de 319 millions d'euros, en retrait de 2,7% par rapport au T1-16, attestant de la résilience de la rentabilité du pôle dans un contexte de taux bas. Le RONE ajusté de la charge d'IFRIC 21 s'établit à 13,5% (par rapport à 14,8% au T1-16).

4. BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Au T1-17, le produit net bancaire du pôle s'élève à 1 978 millions d'euros, en progression de +8,4% par rapport au T1-16, porté par une bonne dynamique commerciale dans l'ensemble des régions et des métiers. Les frais de gestion demeurent maîtrisés et s'établissent sur la même période à 1 205 millions d'euros, conduisant à une amélioration d'un point du coefficient d'exploitation. Le résultat brut d'exploitation du trimestre s'établit ainsi à 773 millions d'euros (+11,7% par rapport au T1-16). Le coût du risque s'améliore nettement, atteignant 111 millions d'euros (-47,6% par rapport au T1-16), en raison de la bonne gestion des risques et de la perception d'une indemnité d'assurance en Roumanie. Au global, le pôle dégage au T1-17 un résultat net part du Groupe de 433 millions d'euros, en forte hausse par rapport au T1-16 (+44,3%). Ce résultat intègre un certain nombre d'éléments non-récurrents, dont la contribution totale est de 49 millions d'euros. Hors ces éléments non-récurrents, le résultat net part du Groupe est en progression de 84 millions d'euros, soit +28% par rapport au T1-16.

En m EUR	T1-17	T1-16	Variation	
Produit net bancaire	1 978	1 825	+8,4%	+5,0%*
Frais de gestion	(1 205)	(1 133)	+6,4%	+2,1%*
Résultat brut d'exploitation	773	692	+11,7%	+9,6%*
Coût net du risque	(111)	(212)	-47,6%	-51,9%*
Résultat d'exploitation	662	480	+37,9%	+39,8%*
Résultat net part du Groupe	433	300	+44,3%	+46,4%*
RONE	15,5%	11,4%		
RONE Ajusté (1)	17,8%	13,6%		

(1) Corrigé de l'application d'IFRC 21

Banque de détail à l'International

A fin mars 2017, les encours de crédits de la Banque de détail à l'International s'établissent à 85,5 milliards d'euros ; ils progressent de +9,7% (+7,9%*) par rapport au T1-16, confirmant le bon dynamisme de l'activité en Europe, notamment sur le segment des particuliers, ainsi qu'une activité soutenue dans de nombreuses implantations africaines. La collecte de dépôts est également vigoureuse : les encours de dépôts progressent de +9,6% (+8,3%*) par rapport au T1-16, à 77,9 milliards d'euros.

La performance financière de la Banque de détail à l'International continue de s'améliorer. Les revenus sont en hausse de +4,8% (+2,4%*) par rapport au T1-16, à 1 277 millions d'euros, soutenus par la croissance des volumes, tandis que la hausse des frais de gestion de +2,2%* à périmètre et change constants par rapport au T1-16 (+6,0% en données courantes) reflète les investissements dans des activités en croissance. Le résultat brut d'exploitation ressort à 425 millions d'euros, en hausse de +2,7% par rapport au T1-16. La Banque de détail à l'International affiche un résultat net part du Groupe de 194 millions d'euros au T1-17 (+59,0% par rapport au T1-16), en raison notamment d'une forte baisse du coût du risque (-47,3% par rapport au T1-16).

En Europe de l'ouest, les encours de crédits sont en hausse de +12,7% par rapport au T1-16, à 16,5 milliards d'euros ; le financement automobile reste particulièrement dynamique dans la région. Sur le trimestre, les revenus s'établissent à 181 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation à 85 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 43 millions d'euros en hausse de +38,7% par rapport au T1-16.

En République tchèque, le Groupe enregistre une solide performance commerciale sur le trimestre. Les encours de crédits progressent de +9,4% (+9,3%*) par rapport au T1-16 à 21,9 milliards d'euros, tirés par une production dynamique de crédits à l'habitat et de crédits à la consommation. Les encours de dépôts augmentent sur un an de +10,6% (+10,5%*) à 28,2 milliards d'euros. En dépit de cet effet volume positif, les revenus sont stables (-0,8%, -0,9%*) sur le trimestre à 255 millions d'euros, compte tenu de la persistance de l'environnement de taux bas. Sur la même période, les frais de gestion sont maîtrisés à 163 millions d'euros, la hausse de +6,5% s'expliquant principalement par une dépréciation non-récurrente. La contribution au résultat net part du Groupe, qui s'élève à 64 millions d'euros (+60,0% par rapport au T1-16), bénéficie des reprises de provisions ainsi que d'une plus-value sur cession immobilière, consécutive à la vente du siège historique intervenue ce trimestre. La

contribution au résultat net part du Groupe des éléments non-récurrents du trimestre est de 14 millions d'euros.

En Roumanie, l'environnement économique reste favorable. Au T1-17, les encours de crédits progressent sur un an de +3,6% (+5,4%*) à 6,3 milliards d'euros, notamment en raison de la croissance sur les segments des particuliers et des grandes entreprises. Les encours de dépôts sont en hausse sur un an de +5,4% (+7,3%*), à 9,1 milliards d'euros. Dans ce contexte, le produit net bancaire est stable (-0,8%, -0,2%*) à 127 millions d'euros au T1-17, la hausse de la marge nette d'intérêt de +6,5%* par rapport au T1-16 compensant la baisse des commissions venant du plafonnement réglementaire de certains frais bancaires depuis le 30 juin 2016. Le strict contrôle des coûts se traduit par des frais de gestion en baisse de -4,1% (-3,5%*) à 94 millions d'euros. Concernant le coût du risque, le trimestre est marqué par une reprise de provisions, en raison notamment d'indemnités d'assurances perçues sur la période, dont la contribution au résultat net part du Groupe est de 12 millions d'euros. Le groupe BRD affiche ainsi un résultat net part du Groupe de 28 millions d'euros ; il était de 2 millions d'euros au T1-16.

Dans les autres pays d'Europe, les encours de crédits sont en hausse de +4,3% (+8,3%*) par rapport au T1-16, à 11,9 milliards d'euros, principalement sur le segment des particuliers, et avec un bon niveau de croissance dans la quasi-totalité des implantations. La collecte de dépôts est soutenue, avec des encours en progression sur un an de +8,5% (+10,8%*) à 11,8 milliards d'euros, également tirée par le segment des particuliers. Au T1-17, les revenus progressent de +4,2%* à périmètre et change constant à 175 millions d'euros (-2,2% en données courantes), en lien avec la croissance des volumes, tandis que les frais de gestion sont en baisse de -6,7% (-3,1%*) à 125 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 2 millions d'euros, après 24 millions d'euros au T1-16, en raison d'un coût du risque de 44 millions d'euros (par rapport à 12 millions d'euros au T1-16), lié au provisionnement d'un engagement. Ces résultats intègrent la contribution de la filiale croate, Splitska Banka, dont la cession a été conclue le 2 mai 2017, avec un effet positif sur le ratio Common Equity Tier 1 du Groupe de plus de 8 points de base attendu au T2-17.

En Russie, la stabilisation de l'environnement économique se poursuit, se traduisant par l'appréciation du rouble (RUB/EUR à 60,3 à fin mars 2017 contre 76,3 à fin mars 2016) et la baisse de l'inflation (+4,3% en mars 2017). La bonne tenue de l'activité sur les entreprises se maintient, tandis que le redressement de la production de crédits aux particuliers s'accélère, l'activité de crédit automobile étant particulièrement dynamique. A périmètre et change constants, les encours de crédits sont en hausse de +0,7%* par rapport au T1-16 à 9,7 milliards d'euros (+23,2% en données courantes, compte tenu de l'appréciation du rouble par rapport à l'euro sur la période). Les encours de dépôts sont stables* (+18,0% en données courantes) par rapport au T1-16 à 7,8 milliards d'euros. Sur le premier trimestre de l'année le produit net bancaire de l'ensemble SG Russie⁽¹⁾ s'élève à 195 millions d'euros, en hausse de +23,4% (-6,2%* à périmètre et change constant), en lien avec la forte appréciation du rouble par rapport à l'euro. Les frais de gestion sont maîtrisés à 162 millions d'euros, +0,8%* par rapport au T1-16, à périmètre et change constant, (+32,9% par rapport au T1-16 en données courantes). Au total, SG Russie affiche une contribution positive au résultat net part du Groupe de 9 millions d'euros au T1-17. Au T1-16, SG Russie avait enregistré une perte de -18 millions d'euros.

En Afrique et dans les autres zones d'implantations du Groupe, les encours de crédits sont en progression de +7,4% (+6,8%* par rapport au T1-16) à 19,1 milliards d'euros, avec une bonne dynamique commerciale dans de nombreuses implantations africaines (encours de crédits en Afrique +8,4% soit +7,6%* à périmètre et changes constants), en lien avec le dynamisme économique de la zone. Les encours de dépôts sont en progression de +8,2% (+7,7%*). Le produit net bancaire s'établit à 366 millions d'euros au T1-17, en hausse par rapport au T1-16 (+4,9%, +5,9%*). Sur la même période les frais de gestion progressent de +5,2% (+6,2%*), accompagnant le développement commercial. La contribution au résultat net part du Groupe ressort à 57 millions d'euros au T1-17, en hausse de +9,6% par rapport au T1-16.

(1) SG Russie regroupe les entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et leurs filiales consolidées.

Assurances

Au T1-17 l'activité d'assurance vie-épargne bénéficie d'une augmentation des encours de +4% par rapport au T1-16, ainsi que d'une plus forte orientation vers les unités de compte, la part d'UC dans les encours étant en hausse de +3 points par rapport au T1-16.

La croissance des activités Prévoyance (primes +8% par rapport au T1-16) se poursuit. De même, l'Assurance Dommages continue sa progression (primes +8% par rapport au T1-16), avec de fortes progressions à l'international et des primes sur les segments auto et habitation en hausse.

L'activité Assurances réalise une bonne performance financière sur le premier trimestre de l'année avec un produit net bancaire en hausse de +6,8% par rapport au T1-16, à 235 millions d'euros (+6,3%*), et le maintien d'un coefficient d'exploitation bas (46.8% au T1-17). La contribution au résultat net part du Groupe du métier affiche une progression de +5,1% par rapport au T1-16 à 82 millions d'euros.

A partir du deuxième trimestre 2017, le métier Assurances du Groupe se renforcera grâce à la finalisation de l'acquisition des 50% détenus par Aviva France dans Antarius, compagnie d'assurance dédiée aux réseaux du Crédit du Nord, qui est intervenue au 1er avril 2017.

Services Financiers aux Entreprises

Les Services Financiers aux entreprises ont maintenu leur dynamisme commercial au premier trimestre 2017.

Le métier de location longue durée et gestion de flottes de véhicules affiche une hausse soutenue de son parc (+14,3% par rapport à fin T1-16). Cette hausse s'explique d'une part par l'intégration du Groupe Parcours, et d'autre part par une croissance organique de la flotte élevée, portée par l'Europe de l'ouest et la clientèle PME.

Société Générale confirme le bon avancement de la préparation de l'introduction en bourse de sa filiale ALD, prévue en 2017, sous réserve des conditions de marché, au travers de la cession d'une participation de 20 à 25% du capital. Cette opération stratégique permettra à ALD d'accélérer sa croissance et de devenir leader dans le secteur de la mobilité.

Les encours de crédits des activités de Financement de biens d'équipement professionnels sont en hausse de +6,7% (+5,9%*) par rapport au T1-16, à 16,5 milliards d'euros (hors affacturage), tirés par quelques grandes opérations dans le secteur de la technologie. Les marges à la production se maintiennent malgré un environnement concurrentiel intense.

Le produit net bancaire des Services Financiers aux Entreprises progresse au T1-17 de +20,5% à 464 millions d'euros (+13,0%* à périmètre et change constants, excluant notamment l'acquisition du Groupe Parcours, par rapport au T1-16). Les frais de gestion sont en hausse sur la période à 226 millions d'euros (+11,9% par rapport au T1-16), en lien avec la forte croissance de l'activité et l'intégration de Parcours (+1,5%*). Le résultat d'exploitation ressort à 225 millions d'euros en hausse de +30,1% par rapport au T1-16 (+26,3%*) et la contribution au résultat net part du Groupe est de 172 millions d'euros, en croissance de +34,4% par rapport au T1-16.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En m EUR	T1-17	T1-16	Variation	
Produit net bancaire	2 484	2 357	+5,4%	+5,2%*
Frais de gestion	(1 950)	(1 717)	+13,6%	+13,6%*
Résultat brut d'exploitation	534	640	-16,6%	-17,0%*
Coût net du risque	(21)	(140)	-85,0%	-85,4%*
Résultat d'exploitation	513	500	+2,6%	+2,8%*
Résultat net part du Groupe	383	454	-15,6%	-15,4%*
RONE	10,4%	11,5%		
RONE Ajusté (1)	15,3%	10,1%		

(1) Corrigé de l'application d'IFRC 21

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistre un bon début d'année, avec des revenus de 2 484 millions d'euros au T1-17, en hausse de +5,4% par rapport au T1-16 (2 357 millions d'euros). Ce résultat reflète principalement le bon trimestre des Activités de Marché mais aussi la bonne tenue des activités de Gestion d'Actifs et de Banque Privée, compensant un léger repli sur les activités de Financement et Conseil.

Activités de Marché et Services aux Investisseurs

Au T1-17, le produit net bancaire des Activités de Marché et Services aux Investisseurs s'inscrit à 1 678 millions d'euros, en hausse de +8,3% par rapport au T1-16. Dans la continuité du T4-16, les investisseurs se sont montrés actifs en début de trimestre, en lien notamment avec la hausse des taux d'intérêt et l'amélioration des perspectives économiques mondiales. A la suite de cette période d'activité plus soutenue, la résurgence des incertitudes politiques, autour des élections en Europe et des orientations américaines, a conduit à un certain attentisme sur les marchés.

- Les revenus du métier **Actions** progressent de +4,1% au T1-17 par rapport au T1-16, à 562 millions d'euros. L'appétit des investisseurs pour les produits structurés s'est accru, avec une demande soutenue en Asie et en Europe. Le métier a ainsi enregistré des revenus en hausse pour le septième trimestre d'affilée sur ce segment. A l'inverse, malgré des marchés haussiers, les investisseurs ont été moins actifs sur les produits de flux, en lien avec une volatilité très basse, entraînant une baisse des volumes, notamment sur le cash, où le Groupe conserve une position de leader.
- Les activités **Taux, crédit, changes et matières premières** poursuivent leur croissance avec des revenus en hausse de +12,8% par rapport au T1-16, à 777 millions d'euros, enregistrant ainsi leur meilleur trimestre depuis 2012. Cette hausse reflète une bonne dynamique commerciale, tant sur les produits de flux que sur les produits structurés. L'environnement a été porteur ce trimestre, à la fois sur le Crédit, qui a bénéficié d'une bonne activité sur le primaire, et sur les Taux, avec une volatilité accrue.
- Les revenus des activités de **Prime Services** s'élèvent à 176 millions d'euros au T1-17, en progression de +9,3% par rapport au T1-16 et au plus haut depuis l'intégration de Newedge. Ce résultat reflète une bonne dynamique commerciale, notamment sur les activités d'Exécution et de Financement. Le métier poursuit activement son développement commercial et enregistre une croissance de sa part de marché de +1,9 point par rapport au T1-16, à 14,8%.
- Le **Métier Titres** voit ses actifs en conservation atteindre 3 979 milliards d'euros, en progression de +0,6% par rapport à fin 2016. Sur la même période, les actifs administrés sont en hausse de +4,2% à 627 milliards d'euros. Au T1-17, les revenus du Métier Titres sont en hausse de +2,5% par rapport au T1-16 à 163 millions d'euros. La bonne dynamique commerciale a permis une hausse des commissions compensant le recul des marges d'intérêt dans un environnement de taux bas.

Financement et Conseil

Les métiers de **Financement et Conseil** enregistrent des revenus de 557 millions d'euros, en recul de -2,6% par rapport à un T1-16 élevé. La moindre activité sur le financement d'actifs dans un marché fortement concurrentiel est partiellement compensée par la bonne tenue des activités de financement de ressources naturelles. L'activité de levée de capitaux continue sur la bonne dynamique des trimestres précédents, soutenue notamment par la bonne performance des métiers de titrisation, de financement d'acquisition et de financement à effet de levier.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

Les revenus de la ligne-métier **Gestion d'Actifs et Banque Privée** s'inscrivent à 249 millions d'euros au T1-17, en hausse de +5,5% par rapport au T1-16, intégrant un effet périmètre lié à l'intégration de Kleinwort Benson.

Les actifs sous gestion de la **Banque Privée** atteignent 119 milliards d'euros à fin mars 2017. Grâce à une bonne collecte nette et des effets de marché positifs, les actifs sous gestion progressent de +2,8% par rapport à fin 2016. Le produit net bancaire est en hausse de +1,0% par rapport au T1-16, à 198 millions d'euros, reflet de la transformation en cours de nos franchises géographiques, malgré un attentisme pré-électoral en France. L'érosion de la marge ce trimestre (qui reste néanmoins à un niveau satisfaisant de 101 points de base contre 106 points de base au T1-16), est liée à l'attentisme, compensé partiellement par un rebond de l'activité de courtage.

Les actifs sous gestion de **Lyxor** ressortent à 107 milliards d'euros (+0,9% par rapport au T4-16), grâce à une collecte record de 7 milliards d'euros. Sur le segment ETF, Lyxor gagne une place et devient n°2 en Europe avec une part de marché de 10,2% (source ETFGI). Au T1-17, les revenus de Lyxor s'élèvent à 46 millions d'euros (32 millions d'euros au T1-16), grâce notamment à une progression des commissions perçues.

Frais de gestion

Les frais de gestion de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont en hausse de +13,6% au T1-17 par rapport au T1-16, qui intégrait le remboursement d'une partie de l'amende Euribor⁽¹⁾. Retraités de cet effet et de la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique européen⁽²⁾, les frais de gestion sont en recul de -2% par rapport au T1-16, sous l'effet des plans de transformation mis en œuvre en 2015 et en 2016.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 534 millions d'euros, en recul de -16,6% par rapport au T1-16, principalement en raison de l'effet du remboursement partiel de l'amende Euribor⁽¹⁾ enregistré au T1-16.

En lien avec l'amélioration de l'environnement du secteur pétrolier, la charge nette du risque est en forte baisse et s'établit à 21 millions d'euros au T1-17 comparé à 140 millions d'euros au T1-16, reflet d'une bonne gestion des risques du pôle.

Au total, la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistre un résultat d'exploitation de 513 millions d'euros au T1-17 en hausse de +2,6% en par rapport au T1-16. Retraité du remboursement partiel de l'amende Euribor⁽¹⁾ au T1-16, le résultat d'exploitation est en hausse de 81,9% entre le T1-16 et le T1-17.

Résultat net

Sur le T1-17, la contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 383 millions d'euros (-15,6% et +62,3% hors effet du remboursement de l'amende Euribor au premier trimestre 2016). Retraité de l'effet de la norme IFRIC 21, le ROE du pôle s'établit à 15,3% (10,4% en données brutes).

(1) Remboursement partiel de l'amende Euribor de 218 M EUR au T1-16

(2) Contribution au FRU de 197 millions d'euros au T1-17 contre 252 millions d'euros au T1-16

6. HORS PÔLES

<i>En m EUR</i>	T1-17	T1-16
Produit net bancaire	(44)	(91)
<i>Produit net bancaire (1)</i>	(69)	(236)
Frais de gestion	(28)	(9)
Résultat brut d'exploitation	(72)	(100)
<i>Résultat brut d'exploitation (1)</i>	(97)	(245)
Coût net du risque	(350)	8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	18
Résultat net part du Groupe	(388)	(158)
<i>Résultat net part du Groupe (1)</i>	(405)	(253)

(1) Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les fonctions de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés aux métiers.

Le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -44 millions d'euros au T1-17 (-91 millions d'euros au T1-16), et à -69 millions d'euros hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (-236 millions au T1-16).

Le résultat brut d'exploitation du Hors Pôles s'élève à -72 millions d'euros au T1-17 contre -100 millions d'euros au T1-16. Retraité de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, le résultat brut d'exploitation s'élève à -97 millions d'euros au T1-17 (contre -245 millions d'euros au T1-16).

Pour l'ensemble de l'année 2017, le résultat brut d'exploitation du Hors Pôles, hors éléments non économiques et éléments non récurrents devrait s'établir aux alentours de -500 M EUR.

Le coût net du risque présente une charge de 350 M EUR correspondant à un complément de dotation à la provision pour litiges au T1-17. Un accord transactionnel a été conclu post-arrêté des résultats du T1-17 avec la Libyan Investment Authority (LIA) pour mettre un terme définitif au litige opposant Société Générale et LIA devant les instances civiles britanniques. Compte-tenu du complément de provision pour litiges enregistré ce trimestre à hauteur de 350 millions d'euros, l'impact en résultat net part du Groupe annuel de cet accord est intégralement couvert dès le T1-17.

La contribution au résultat net part du Groupe du Hors Pôles est de -388 millions d'euros au T1-17, contre -158 millions d'euros au T1-16. Retraité de l'incidence de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (+17 millions d'euros au T1-17 et +95 millions d'euros au T1-16), et de la dotation complémentaire à la provision pour litiges (350 millions d'euros au T1-17), la contribution au résultat net part du Groupe du Hors Pôles est de -55 millions d'euros au T1-17 contre -158 millions d'euros au T1-16.

7. CONCLUSION

Les résultats du premier trimestre 2017 de Société Générale intègrent des éléments non économiques et une dotation aux provisions pour litiges. En ajustant le résultat comptable de ces facteurs, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'inscrit à plus d'un milliard d'euros, en forte progression au premier trimestre 2017 par rapport au premier trimestre 2016.

Société Générale démontre une nouvelle fois la qualité de son modèle de banque diversifié et intégré, fondé sur l'excellence de son modèle relationnel, la maîtrise de ses coûts et de ses risques, et l'engagement de ses collaborateurs. Le Groupe poursuit ses investissements dans sa transformation et le déploiement de son programme Culture et Conduite.

Dans cette optique, la Banque a engagé une simplification de son organisation qui lui permettra de toujours mieux servir ses clients, d'accroître son agilité, de poursuivre le déploiement des synergies entre métiers en s'appuyant sur la qualité de la maîtrise de ses risques. Le Groupe présentera le 28 novembre prochain son plan stratégique.

8. CALENDRIER FINANCIER 2017-2018

Calendrier de communication financière 2017-2018

23	mai	2017	Assemblée générale des actionnaires
31	mai	2017	Détachement du dividende
2	juin	2017	Mise en paiement
2	août	2017	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2017
3	novembre	2017	Résultats du troisième trimestre 2017
28	novembre	2017	Présentation du plan stratégique – Investor Day
8	février	2018	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2017

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale.

Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

9. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	T1-17	T1-16	Variation	
En M EUR				
Produit net bancaire	6 474	6 175	+4,8%	+3,6%*
Frais de gestion	(4 644)	(4 284)	+8,4%	+7,2%*
Résultat brut d'exploitation	1 830	1 891	-3,2%	-4,7%*
Coût net du risque	(627)	(524)	+19,7%	+14,8%*
Résultat d'exploitation	1 203	1 367	-12,0%	-12,5%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	4	x 9,2	x 8,5
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	37	35	+5,7%	+6,1%*
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	1		n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(389)	(384)	+1,3%	+0,4%*
Résultat net	889	1 022	-13,0%	-13,4%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	142	98	+44,9%	+45,0%*
Résultat net part du Groupe	747	924	-19,2%	-19,6%*
Ratio Tier 1 fin de période	14,4%	13,7%		

* A périmètre et taux de change constants

RESULTAT NET PART DU GROUPE APRES IMPOT PAR METIER

(en millions d'euros)

En M EUR	T1-17	T1-16
Banque de détail en France	319	328
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	433	300
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	383	454
Total Métiers	1 135	1 082
Hors Pôles	(388)	(158)
Groupe	747	924

BILAN CONSOLIDE

<i>Actif - en Md EUR</i>	31.03.2017	31.12.2016
Caisse, banques centrales	108,9	96,2
Actifs financiers à la juste valeur	514,9	514,7
Instruments dérivés de couverture	16,2	18,1
Actifs financiers disponibles à la vente	136,8	139,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65,3	59,5
Prêts et créances sur la clientèle	433,9	426,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1,0	1,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3,9	3,9
Actifs d'impôts	6,5	6,4
Autres actifs	81,4	84,8
Actifs non courants destinés à être cédés	4,3	4,3
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1,2	1,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	22,3	21,8
Ecart d'acquisition	4,5	4,5
Total	1 401,2	1 382,2

<i>Passif - en Md EUR</i>	31.03.2017	31.12.2016
Banques centrales	10,0	5,2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	463,4	455,6
Instruments dérivés de couverture	8,6	9,6
Dettes envers les établissements de crédit	95,4	82,6
Dettes envers la clientèle	415,7	421,0
Dettes représentées par un titre	103,8	102,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7,6	8,5
Passifs d'impôts	1,5	1,4
Autres passifs	92,5	94,2
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3,6	3,6
Provisions techniques des entreprises d'assurance	112,8	112,8
Provisions	6,0	5,7
Dettes subordonnées	14,1	14,1
Capitaux propres part du Groupe	62,2	62,0
Participations ne donnant pas le contrôle	3,8	3,8
Total	1 401,2	1 382,2

NB. Prêts et créances sur la clientèle, y compris Opérations de location-financement et assimilées.

10. NOTES METHODOLOGIQUES

1 – Les résultats consolidés du Groupe au 31 mars 2017 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 3 mai 2017.

Les éléments financiers présentés au titre du premier trimestre s'achevant le 31 mars 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date, et n'ont pas été audités.

2 – Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 44 du Document de référence 2017 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3- Frais de gestion

Les **Frais de gestion** correspondent aux « Charges Générales d'exploitation » telles que présentées dans les notes 5 et 8.2 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2016 (pages 381 et s. et page 401 du Document de référence 2017 de Société Générale). Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le **Coefficient d'exploitation** est défini en page 44 du Document de référence 2017 de Société Générale.

4 – Ajustement IFRIC 21

L'**ajustement IFRIC 21** corrige le résultat des charges constatées en comptabilité dans leur intégralité dès leur exigibilité (fait générateur) pour ne reconnaître que la part relative au trimestre en cours, soit un quart du total. Il consiste à lisser la charge ainsi constatée sur l'exercice afin de donner une idée plus économique des coûts réellement imputables à l'activité sur la période analysée.

Les corrections apportées à ce titre aux frais de gestion pour les différents pôles et le Groupe pour le premier trimestre de l'année 2017 sont rappelées ci-dessous :

En M EUR	Banque de détail en France		Banque de détail et Services Financiers Internationaux		Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		Hors pôles		Groupe	
	T1-17	T1-16	T1-17	T1-16	T1-17	T1-16	T1-17	T1-16	T1-17	T1-16
Total IFRIC 21 - Frais de gestion	(97)	(89)	(135)	(135)	(332)	(299)	(51)	(46)	(615)	(569)
<i>dont Fonds de Résolution</i>	(50)	(38)	(40)	(40)	(252)	(197)	(2)	(2)	(343)	(277)

5 – Retraitements et autres éléments notables de la période

Les **éléments non économiques** correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à l'ajustement de valeur lié au risque de crédit propre sur instruments dérivés (DVA). Ces deux facteurs constituent les éléments non économiques retraités dans les analyses des résultats du Groupe. Ils conduisent à constater un résultat sur soi-même reflétant l'évaluation par le marché du risque de contrepartie sur le Groupe. Ils sont également retraités du résultat du Groupe pour les calculs de ratios prudentiels.

Par ailleurs, le Groupe retraite des revenus et résultats du pilier de Banque de détail en France les **dotations ou reprises aux provisions PEL/CEL**. Cet ajustement permet de mieux identifier les revenus et résultats relatifs à l'activité du pilier, en excluant la part volatile liée aux engagements propres à l'épargne réglementée.

Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement ponctuel ou récurrent, sont détaillés ci-après, étant précisé que, dans les tableaux ci-après, les éléments frappés d'un astérisque (*) sont les éléments non économiques et que les éléments frappés de deux astérisques (**) sont indiqués pour information seulement.

En M EUR

T1-17	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre*	25				17	Hors Pôles
Impact DVA comptable*	(3)				(2)	Groupe
Provision pour litiges				(350)	(350)	Hors Pôles
Provision PEL/CEL	(2)				(1)	Banque de détail en France

En M EUR

T1-16	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre*	145	0			95	Hors Pôles
Impact DVA comptable*	0				0	Groupe
Remboursement Amende Euribor		218			218	Banque de la Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Provision PEL/CEL	(23)				(15)	Banque de détail en France

* *Éléments non-économiques*

** *Pour information : cette donnée n'est pas incluse dans les retraitements effectués au niveau du Groupe, notamment pour la détermination du ROE sous-jacent*

6 – Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque ou coût net du risque commercial est défini en pages 46 et 528 du Document de référence 2017 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

		T1-17	T1-16
Banque de détail en France	Coût net du risque (M EUR)	149	167
	Encours bruts de crédits (EUR M)	190 360	188 236
	Coût du risque en pb	31	35
Banque de détail et services financiers internationaux	Coût net du risque (M EUR)	110	215
	Encours bruts de crédits (EUR M)	124 703	116 408
	Coût du risque en pb	35	74
Banque de grande clientèle et services aux investisseurs	Coût net du risque (M EUR)	21	140
	Encours bruts de crédits (EUR M)	152 244	138 015
	Coût du risque en pb	5	41
Groupe Société Générale	Coût net du risque (M EUR)	280	517
	Encours bruts de crédits (EUR M)	474 553	454 087
	Coût du risque en pb	24	46

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

7 – ROE, RONE

La notion de ROE ainsi que la méthodologie de calcul de celui-ci sont précisées en page 47 du Document de référence 2017 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres de Société Générale.

Le RONE (*Return on Normative Equity*) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 47 du Document de référence de Société Générale. Les données relatives à l'exercice 2015 ont été ajustées pour tenir compte du principe d'allocation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, sur la base de 11% des encours pondérés des métiers.

Détermination du ROE (*Return on Equity*) du Groupe

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>Fin de période</i>	T1-17	2016	2015
Capitaux propres part du Groupe	62 222	61 953	59 037
Titres super subordonnés (TSS)	(10 556)	(10 663)	(9 552)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	(294)	(297)	(366)
Intérêts nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	(327)	(171)	(146)
Gains/ Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	(1 112)	(1 273)	(1 582)
Provision pour dividende	(2 062)	(1 759)	(1 593)
Fonds propres ROE	47 871	47 790	45 798
Fonds propres ROE moyens	47 831	46 531	44 889

Symétriquement, le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts, nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émissions » et des « gains/pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion » (voir note méthodologique n°9).

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

	T1-17	T1-16
Banque de détail en France	10 897	10 435
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	11 182	10 494
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	14 752	15 780

8 – L'Actif net et l'Actif net tangibles sont définis dans la méthodologie, page 49 du Document de référence 2017 du Groupe (« Actif Net »). Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après.

<i>Fin de période</i>	T1-17	2016	2015
Capitaux propres part du Groupe	62 222	61 953	59 037
Titres super subordonnés (TSS)	(10 556)	(10 663)	(9 552)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	(294)	(297)	(366)
Intérêts nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	(327)	(171)	(146)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités de trading	169	75	125
Actif Net Comptable	51 214	50 897	49 098
Ecarts d'acquisition	4 709	4 709	4 533
Actif Net Tangible	46 505	46 188	44 565
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA**	800 755	799 462	796 726
ANA** (EUR)	64,0	63,7	61,6
Actif Net Tangible (EUR)	58,1	57,8	55,9

** Le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe. Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action antérieures à la date de détachement d'un DPS sont retraitées du coefficient d'ajustement correspondant à l'opération.

9 – Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 48 du Document de référence 2017 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE. Ainsi que précisé en page 48 du Document de référence 2017 de Société Générale, le Groupe publie également un BNPA ajusté de l'incidence des éléments non-économiques présentés en note méthodologique n°5.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	T1-17	2016	2015
Actions existantes	807 714	807 293	805 950
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	4 357	4 294	3 896
Autres actions d'autodétention et d'auto-contrôle	3 249	4 232	9 551
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA	800 108	798 768	792 503
Résultat net part du Groupe	747	3 874	4 001
Intérêts net d'impôt sur TSS et TSDI	(127)	(472)	(442)
Plus-values nette d'impôt sur rachats partiels	0	0	0
Résultat net part du Groupe corrigé	620	3 402	3 559
BNPA (en EUR)	0,77	4,26	4,49
BNPA* (en EUR)	0,76	4,55	3,94

* Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA.

10 – Les fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale sont déterminés conformément aux règles CRR/CRD4 applicables. Les **ratios de solvabilité** non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est déterminé selon les règles CRR/CRD4 applicables intégrant les dispositions de l'acte délégué d'octobre 2014.

11 – La synthèse des ajustements permettant de passer des résultats publiés aux données sous-jacentes est exposée ci-dessous.

Groupe

<i>en millions d'euros</i>	T1-17	T1-16	variation
Produit net bancaire	6 474	6 175	+4,8%
<i>Réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre</i>	25	145	-82,8%
<i>DVA</i>	(3)		
Produit net bancaire hors éléments non-économiques	6 452	6 030	+7,0%
Frais de gestion	(4 644)	(4 284)	+8,4%
Impact IFRIC 21 (100%)	(615)	(569)	
Correction de 75% de l'impact IFRIC 21	(461)	(427)	
Amende Euribor		218	
Frais de gestion hors amende Euribor et ajustés de 75% d'IFRIC 21	(4 183)	(4 075)	+2,6%
Charge du risque	(627)	(524)	+19,7%
Impact Complément de dotation à la provision pour litiges	(350)		
Charge du risque hors dotation à la provision pour litiges	(277)	(524)	
Résultat net part du Groupe	747	924	-19,2%
Résultat net part du Groupe sous-jacent (hors non économiques, IFRIC 21 et Euribor et dotation complémentaire)	1 392	928	+50,0%
<i>dont effet en résultat net part du Groupe de 75% d'IFRIC 21</i>	(309)	(317)	
<i>dont effet en résultat net part du Groupe de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre</i>	17	95	
<i>dont effet en résultat net part du Groupe de la DVA</i>	(2)		
<i>dont effet en résultat net part du Groupe de la dotation à la provision pour litiges</i>	(350)		
<i>dont effet en résultat net part du Groupe du remboursement partiel de l'amende Euribor</i>		218	

Le tableau suivant représente l'effet de l'ajustement de 75% de la charge IFRIC 21 sur les différentes lignes concernées du compte de résultat des pôles et du Groupe.

T1-17	Comptable					3/4 IFRIC21				
	Groupe	RBDF	IBFS	GBIS	HP	Groupe	RBDF	IBFS	GBIS	HP
Frais de gestion	-4 644	-1 461	-1 205	-1 950	-28	-461	-73	-101	-249	-38
Résultat brut d'exploitation	1 830	595	773	534	-72	-461	-73	-101	-249	-38
Résultat d'exploitation	1 203	450	662	513	-422	-461	-73	-101	-249	-38
Charge fiscale	-389	-153	-184	-124	72	145	25	28	70	22
Résultat net	889	319	526	390	-346	-316	-48	-73	-179	-17
Participations ne donnant pas le contrôle	142	0	93	7	42	-7		-7		
Résultat net part du Groupe	747	319	433	383	-388	-309	-48	-65	-179	-17

T1-17	Hors impact d'IFRIC 21				
Groupe	RBDF	IBFS	GBIS	HP	
Frais de gestion	-4 183	-1 388	-1 104	-1 701	10
Résultat brut d'exploitation	2 291	668	874	783	-34
Résultat d'exploitation	1 664	523	763	762	-384
Charge fiscale	-534	-178	-212	-194	50
Résultat net	1 205	367	599	569	-329
Participations ne donnant pas le contrôle	149	0	100	7	42
Résultat net part du Groupe	1 056	367	498	562	-371

T1-16	Comptable					3/4 IFRIC21				
	Groupe	RBDF	IBFS	GBIS	HP	Groupe	RBDF	IBFS	GBIS	HP
Frais de gestion	-4 284	-1 425	-1 133	-1 717	-9	-427	-67	-102	-224	-35
Résultat brut d'exploitation	1 891	659	692	640	-100	-427	-67	-102	-224	-35
Résultat d'exploitation	1 367	479	480	500	-92	-427	-67	-102	-224	-35
Charge fiscale	-384	-161	-130	-40	-53	93	23	27	63	-19
Résultat net	1 022	328	361	458	-125	-334	-44	-75	-161	-54
Participations ne donnant pas le contrôle	98	0	61	4	33	-17		-17		
Résultat net part du Groupe	924	328	300	454	-158	-317	-44	-58	-161	-54

T1-16	Hors impact d'IFRIC 21				
Groupe	RBDF	IBFS	GBIS	HP	
Frais de gestion	-3 857	-1 358	-1 031	-1 493	26
Résultat brut d'exploitation	2 318	726	794	864	-65
Résultat d'exploitation	1 794	546	582	724	-57
Charge fiscale	-477	-184	-157	-103	-34
Résultat net	1 356	372	436	619	-71
Participations ne donnant pas le contrôle	115	0	78	4	33
Résultat net part du Groupe	1 241	372	358	615	-104

1.2 Acquisitions en cours et contrats importants - Actualisation de la page 63 du Document de référence 2017

Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Acquisitions en cours

Le 27 février 2015, Société Générale a annoncé sa décision de dénouer le partenariat en assurance-vie établi entre Aviva France et le Crédit du Nord au sein d'Antarius et d'exercer ainsi son option d'achat de la participation de 50% détenue par Aviva dans Antarius. La réalisation effective de cette opération est intervenue au 1er avril 2017.

Cessions en cours

Le 21 décembre 2016, le Groupe a annoncé la conclusion d'un accord définitif avec le groupe OTP Bank en vue de céder Splitska Banka (SGSB), filiale à 100% du groupe Société Générale en Croatie. L'opération est soumise à la validation des autorités compétentes. La réalisation effective de cette opération est intervenue le 2 mai 2017.

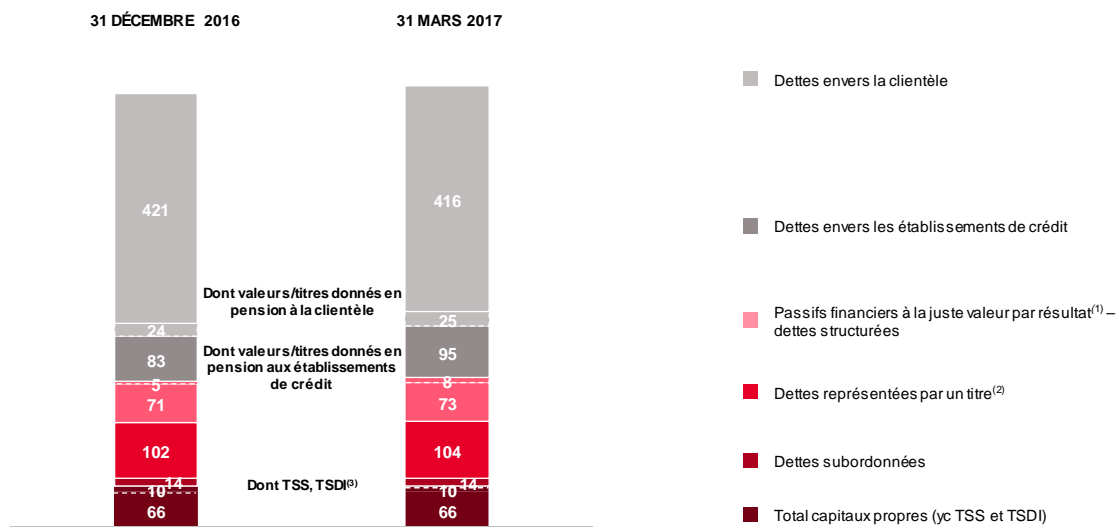
Le 9 décembre 2016, le Groupe a annoncé avoir signé, via Boursorama, un accord concernant la vente de l'intégralité de la participation de Boursorama dans Onvista AG, sa filiale allemande, à Comdirect Bank AG. La réalisation effective de l'opération a eu lieu le 3 avril 2017, après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Le 9 février 2017, le Groupe a annoncé son intention d'introduire ALD en Bourse en 2017 sous réserve des conditions de marché, au travers de la cession d'une participation limitée.

1.3 Politique financière

1.3.1 Situation d'endettement du Groupe - actualisation de la page 60 du Document de référence 2017

STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE

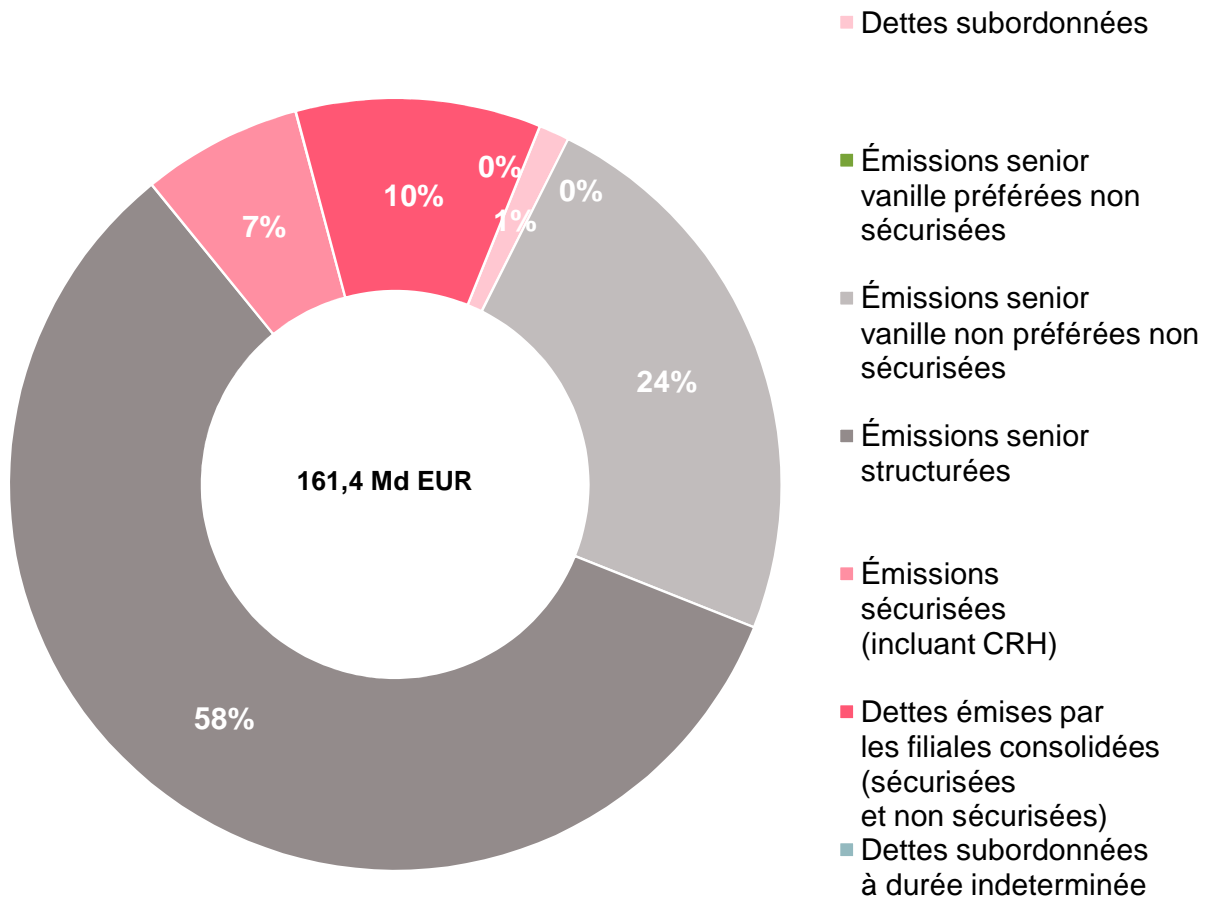


(1) Dont dettes représentées par un titre dans le portefeuille de transaction, et dettes évaluées à la juste valeur par résultat sur option. Montant des émissions non sécurisées à échéance supérieure à un an : 39,9 Md EUR à fin T1-17 et 41,7 Md EUR à fin T4-16

(2) Dont : SGSCF : (7,3 Md EUR), SGSFH : (10,1 Md EUR), CRH : (6,6 Md EUR), titrisations et autres émissions sécurisées : (4,8 Md EUR), conduits : (10,0 Md EUR) à fin mars 2017 (respectivement à fin décembre 2016: SGSCF : (7,6 Md EUR), SGSFH : (9,3 Md EUR), CRH : (6,6 Md EUR), titrisations : (4,9 Md EUR), conduits : (10,1 Md EUR)). Montant des émissions non sécurisées à échéance supérieure à un an : 27,2 Md EUR à fin T1-17 et 27,0 Md EUR à fin T4-16

(3) Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. Montants nominaux hors notamment effet change, primes d'émission et intérêts courus

ENCOURS DES TITRES EMIS A LONG TERME PAR LE GROUPE AU T1-17⁽¹⁾



(1) L'endettement court terme du Groupe s'élevait à 40,4 Md euros au 31 mars 2017, dont 10,0 Md euros au titre des conduits.

2 - Chapitre 3 : Gouvernement d'entreprise

2.1 Conseil d'administration et Direction générale

Seront proposés à l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2017 les renouvellements des deux administrateurs dont le mandat vient à échéance :

- Mme Alexandra Schaapveld, administrateur indépendant depuis 2013, Président du Comité d'audit et de contrôle interne et membre du Comité des risques ;
- M. Jean-Bernard Levy, administrateur indépendant depuis 2009, Président du Comité des rémunérations et membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Par ailleurs, seront proposés pour être nommés :

- M. William Connelly, administrateur indépendant ;
- Mme Lubomira Rochet, administrateur indépendant.

Ces propositions de nominations font suite à la démission de M. Emmanuel Roman, le 1^{er} décembre 2016, à la suite de sa nomination comme Directeur général de PIMCO, et à celle de Mme Barbara Dalibard, nommée Directeur général de SITA, qui prendra effet le 23 mai 2017.

Le processus de recherche de candidats a été lancé dès juillet 2016, avec l'aide d'un cabinet de conseil, sur la base des critères définis par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et le Conseil, à savoir :

- expertise bancaire et des marchés financiers ;
- expertise des systèmes d'information et du digital.

Le Conseil s'est assuré que les candidats retenus remplissaient ces conditions et disposeraient du temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Il s'est également assuré du maintien de l'équilibre de la composition du Conseil en matière de parité et d'expérience et de compétence.

Si ces résolutions sont adoptées, le Conseil d'administration sera composé de quatorze membres dont deux administrateurs représentant les salariés élus par les salariés en mars 2015 pour trois ans. Il comportera cinq femmes élues par l'Assemblée soit 41,6% de ses membres élus par les actionnaires et cinq étrangers. Sa composition sera équilibrée en termes de compétences. Le taux d'administrateurs indépendants sera de plus de 91,6% (11/12) selon le mode de calcul du Code AFEP-MEDEF qui exclut les salariés. La composition des comités sera inchangée.

2.2 Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération

SYNTHESE

La politique de rémunération menée par le Groupe a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité et en promouvant les valeurs du Groupe. Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs.

GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération. Elle repose sur :

- > Un examen annuel des rémunérations, piloté par la Direction des ressources humaines du Groupe, impliquant les fonctions de contrôle de l'entreprise et procédant par étapes successives de validation jusqu'à la Direction générale ;
- > Une validation in fine de cette politique par le Conseil d'administration après examen par le Comité des rémunérations, à la fois sur les principes et les budgets pour l'ensemble des Piliers et des Directions centrales et sur les allocations individuelles pour les plus hautes rémunérations.

La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations, et notamment de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 (ci-après « CRD IV ») et de sa transposition en France via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, pour les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »). Elle est revue régulièrement :

- > En externe par les autorités de contrôle ;
- > En interne, de manière indépendante, par la Direction du contrôle périodique.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle se conforme également aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

POLITIQUE ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIERE DE REMUNERATION

En complément des contraintes imposées par la CRD III, la Directive CRD IV, qui s'applique depuis l'exercice 2014, intègre notamment :

- > Une définition de la population régulée, encadrée par des standards techniques réglementaires définis par « l'European Banking Authority » (EBA), dans le Règlement Délégué (UE) N° 604/2014 ;
- > Le plafonnement de la rémunération variable de cette population régulée au niveau de la rémunération fixe, avec la possibilité d'aller jusqu'à un rapport de 2 : 1 entre variable et fixe, sous réserve d'approbation par les actionnaires en Assemblée générale.

Le Groupe a finalisé sa mise en conformité avec la Directive CRD IV dès 2014 :

- > En définissant un périmètre de population régulée conforme au Règlement Délégué (UE) 604/2014 ;
- > En faisant autoriser par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2014 le relèvement du ratio maximum variable/fixe de cette population à 2 :1 et en s'assurant du respect de ce maximum par toutes les personnes régulées.

La population régulée 2016 a été définie, comme en 2015, sur la base des critères d'identification précisés dans les standards techniques réglementaires de l'EBA (niveau de responsabilité, d'impact en risque et niveau de rémunération totale). **Elle s'est élevée à 754 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux)** contre 676 en 2015. Cette augmentation est essentiellement liée à la décision du Groupe de ne plus notifier d'exemption pour ses collaborateurs identifiés uniquement par le biais de leur rémunération.

° **L'approche adoptée les années précédentes en matière de définition et de structuration des rémunérations variables de la population régulée, qui demeure conforme à la Directive CRD IV, a été reconduite.** Ses principales composantes sont les suivantes :

- > **Des enveloppes de rémunération variable déterminées par métier sur la base :**
 - **des résultats financiers** après prise en compte des risques, la Direction financière veillant à ce que les montants des enveloppes de rémunération variable n'entraient pas la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs en matière de fonds propres ;
 - **et d'éléments qualitatifs** tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques, avec un processus d'appréciation indépendante mené par les Directions des risques et de la conformité essentiellement pour les métiers de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, de Banque de Détail et Services Financiers Internationaux et de Banque de Détail en France.
- > **Des allocations individuelles tenant compte d'une évaluation annuelle portant sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur**, avec en complément pour certaines populations une évaluation conduite par les Directions des risques et de la conformité sur la gestion des risques et le respect des règles de conformité.¹
- > **Une structure de rémunération variable conforme à la réglementation et intégrant notamment :**
 - une part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité, acquise sur trois ans par tiers, avec un taux de **différé de 40% minimum et pouvant aller jusqu'à 70% pour les rémunérations variables les plus élevées** ;
 - une attribution pour **au moins 50% sous forme d'actions ou d'équivalents actions Société Générale** (50% de la part acquise et deux-tiers de la part non acquise).

Ainsi, la part de **la rémunération variable versée immédiatement en numéraire est au maximum de 30% et peut même être limitée à 15% pour les rémunérations variables les plus élevées**. Les instruments indexés sur le cours de l'action font, en outre, l'objet d'une période d'indisponibilité de six mois minimum.

Depuis l'exercice 2014, le dispositif de rémunération variable du Comité exécutif et du Comité de direction du Groupe est plus contraint que celui appliqué aux autres collaborateurs régulés, en ligne avec le schéma appliqué aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs (cf. ci-dessous). La part non-acquise de leur rémunération variable est ainsi différée sur cinq ans, avec une part reportée sur trois ans par tiers tel que mentionné ci-dessus et une part sous forme d'intéressement à long terme acquis à l'issue d'une période de cinq ans, attribué en actions ou équivalents actions Société Générale et soumis à des conditions alignées sur la performance relative de l'action Société Générale (cf 2.3.3).

° En conformité avec la réglementation, **l'Assemblée générale des actionnaires de Société Générale qui s'est réunie le 20 mai 2014 a autorisé un relèvement du plafond de rémunération variable à deux fois la rémunération fixe pour l'ensemble des régulés du Groupe**. Cette décision restera en vigueur tant que l'Assemblée générale ne l'aura pas remise en cause.

° **L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée au titre de 2016 s'établit à 240,1 M€ et sa rémunération globale fixe et variable à 491,1 M€**. Le niveau de rémunération moyen qui en résulte est en retrait par rapport à celui de 2015 de -12% en variable² et de -8% en global fixe et variable² :

2016	Total Groupe
Population régulée	754
Rémunération totale (en M€)	491,1
dont Rémunération fixe (en M€)	251,0
dont Rémunération variable (en M€)	240,1
% en instruments	53%
% en différé	44%
ratio moyen variable / fixe	97%

Données hors dirigeants mandataires sociaux

1 : Toute référence dans ce rapport à la conformité intègre la notion de risque de réputation.

2 : Hors indemnités de départ

PREAMBULE

Le présent document a été établi en application des articles L511-71 à L511-88 du Code Monétaire et Financier introduits par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, modifiant diverses dispositions réglementaires relatives au contrôle des rémunérations des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements de crédit et entreprises d'investissement. L'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 (complétée par le Décret n°2014-1315 et l'Arrêté relatif au contrôle interne, tous deux du 3 novembre 2014) a transposé, en droit français, les dispositions sur les rémunérations de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite CRD IV.

PARTIE 1. LA GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe est examinée chaque année. Elle est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des ressources humaines du Groupe. Le Conseil d'administration valide cette politique, sur avis du Comité des rémunérations.

La politique de rémunération du Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »), s'applique à Société Générale ainsi qu'aux entités qu'elle contrôle, en France et dans le monde entier. La politique appliquée à la population régulée est adaptée hors de France pour se conformer aux réglementations locales. Ce sont les règles Groupe qui prévalent, excepté lorsque les règles locales sont plus contraignantes.

La définition de cette politique intègre des analyses du contexte de marché et des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes (essentiellement Aon-Hewitt/McLagan et Willis Towers Watson).

1.1 La composition et le rôle du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2016 de quatre membres, dont trois administrateurs indépendants. Lorenzo Bini Smaghi, Président du Conseil d'administration, a par ailleurs assisté à toutes les réunions du Comité des rémunérations à compter de sa nomination. Le lien avec le Comité des risques a été renforcé via la nomination d'un administrateur à la fois membre du Comité des risques et du Comité des rémunérations.

Les administrateurs, membres de ce comité, sont :

Jean-Bernard LEVY, Président-Directeur général d'EDF : administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'Administration d'ENGIE : administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, membre du Comité des rémunérations.

Juan Maria NIN GENOVA, Administrateur de sociétés : administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations, membre du Comité des risques.

France HOUSSAYE, Animatrice de la prescription et des partenariats à l'agence de Rouen : administrateur élu par les salariés, membre du Comité des rémunérations.

Les principales missions du Comité des rémunérations sont décrites au chapitre 3 sur le gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2016.

Le Comité des rémunérations rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il exerce ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ci-après « ACPR ») sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Plus spécifiquement au cours de l'exercice de revue des rémunérations qui couvre la période 2016-2017, le Comité des rémunérations s'est réuni à sept reprises. Lors de ces réunions, le Comité des rémunérations a préparé les décisions du Conseil sur les principaux thèmes suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Statut et rémunération des dirigeants mandataires sociaux - Evaluation des performances qualitatives et quantitatives au titre de 2016 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et délibération avec les autres administrateurs du Groupe - Examen des objectifs annuels relatifs à l'exercice 2017 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs proposés au Conseil 	Avril 2016 Décembre 2016 Janvier 2017 Février 2017 Mars 2017
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité à la réglementation des politiques de rémunération du Groupe, en particulier celles concernant la population régulée (structure et modalités de paiement) - Revue des évolutions réglementaires sur les rémunérations et des attentes des régulateurs 	Avril 2016 Juillet 2016 Décembre 2016 Janvier 2017 Février 2017
Politique de rémunération du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'alignement de la politique de rémunération sur la politique de maîtrise des risques de l'entreprise et les objectifs en matière de fonds propres - Revue de la prise en compte des risques et de la conformité dans la politique de rémunération variable - Proposition au Conseil d'attribution de plans d'actions de performance - Suivi de l'atteinte des conditions de performance applicables aux rémunérations différées et intéressement à long terme du Groupe 	Octobre 2016 Décembre 2016 Février 2017 Mars 2017

Le Comité des rémunérations a veillé au cours du dernier exercice à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité des risques à ce sujet.

1.2 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Le processus annuel de révision des situations individuelles (rémunération fixe plus, le cas échéant, rémunération variable et/ou actions de performance) est coordonné par la Direction des ressources humaines du Groupe suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales/métiers, des Piliers et Directions centrales, de la Direction des ressources humaines du Groupe, de la Direction générale et enfin du Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations. La validation finale porte sur la politique et les budgets pour l'ensemble du Groupe et sur les allocations individuelles pour les postes clefs et les plus hautes rémunérations, la Direction des ressources humaines du Groupe assurant la cohérence et la documentation du processus global. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités en France et hors de France sont prises en compte dans ce processus.

La Direction générale a par ailleurs défini, en dehors du processus annuel de révision des situations individuelles, un système de délégation et de pilotage des rémunérations qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Au-delà de certains seuils et dans certaines conditions, les décisions relatives à la rémunération, qui peuvent intervenir dans les différents cas de gestion des ressources humaines (recrutement, mobilité fonctionnelle et/ou géographique, promotion, départ,...) sont soumises à la validation de la Direction des ressources humaines du Groupe ou de la Direction générale. Ces règles de délégation sont diffusées au sein des Piliers et des Directions centrales qui les déclinent ensuite à leur niveau.

1.3 Le rôle des fonctions de contrôle

En conformité avec les règles concernant les politiques et pratiques des banques en matière de rémunération issues de la Directive européenne CRD IV et transposées en droit français via notamment l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, **les fonctions de contrôle, dont notamment la Direction des risques, la Direction de la conformité et la Direction financière, sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables du Groupe et plus spécifiquement de la population régulée CRD IV.**

Les fonctions de contrôle interviennent en particulier aux étapes clefs suivantes :

- > La Direction des ressources humaines du Groupe travaille à l'identification de la population régulée, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés, en lien avec les Ressources humaines des piliers, la Direction des risques et la Direction de la conformité (cf. 2.2) ;
- > La Direction financière valide les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable, notamment pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, en veillant à la prise en compte des différents risques et en s'assurant en outre que le montant total des rémunérations variables n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres (cf. 2.3.1.1). La Direction financière participe au processus de détermination des schémas de rémunération variable différée (structure, conditions de performance et clauses de malus) (cf. 2.3.2 et 2.3.3) ;
- > La Direction des risques et la Direction de la conformité apprécient la gestion des risques et de la conformité essentiellement pour les métiers de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, pour ceux de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux et pour ceux de la Banque de Détail en France (cf. 2.3.1.1) et donnent leur avis sur la manière dont certaines catégories de population prennent en compte ces aspects (cf. 2.3.1.2), avec un ajustement des enveloppes de variables et des allocations individuelles pour tenir compte de ces notations.

L'indépendance de ces fonctions de contrôle est garantie par un rattachement hiérarchique à la Direction générale du Groupe. En outre, comme toutes les fonctions support du Groupe, ces fonctions sont rétribuées sur des enveloppes de rémunération variable déterminées sur les résultats du Groupe, indépendamment des résultats des activités qu'elles contrôlent. La répartition de l'enveloppe tient compte de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions.

Ce pilotage permet d'assurer l'indépendance et l'objectivité des décisions prises en matière de rémunération. Le processus fait enfin l'objet d'une revue annuelle a posteriori par la Direction du contrôle périodique.

PARTIE 2. LES POLITIQUES ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise ; elle prend en compte la gestion appropriée des risques et le respect de la conformité par les collaborateurs. Cette politique s'appuie sur des principes communs pour le Groupe, puis elle est déclinée en fonction des métiers et des zones géographiques dans lesquels le Groupe intervient, en tenant compte des pratiques de marché.

La rémunération comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et, le cas échéant, une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre les objectifs selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Les salariés, dont la rémunération variable ne dépasse pas un certain montant, peuvent bénéficier en complément d'un intéressement à long terme attribué sous forme d'actions de performance. Les enveloppes correspondantes sont essentiellement dédiées aux collaborateurs identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clefs et aux plus performants.

La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts entre les salariés et les clients. Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

2.1 La conformité de la politique de rémunération Groupe avec les exigences réglementaires

Dans le cadre de la définition de sa politique de rémunération, le Groupe Société Générale se doit de respecter l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- > La Directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 (ci-après « Directive CRD IV ») ;
- > La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676, et la Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directives AIFMD et UCITS V ») ;
- > La Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires (ci-après « Loi Bancaire Française ») ;
- > Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (ci-après « Règle Volcker ») ;
- > La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;
- > La Directive 2009/138/EC du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 (ci-après « Solvency II ») transposée dans le Code des Assurances par l'Ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015.

Les principales dispositions figurant dans ces réglementations en termes de rémunération sont les suivantes :

- > La CRD IV, visant les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pour leurs activités au niveau mondial, impose des conditions sur la structure de rémunération variable des collaborateurs considérés comme preneurs de risques à titre significatif (ci-après « population régulée CRD IV »), dont notamment un paiement du variable en partie différé et en partie sous forme d'instruments financiers indexés sur les intérêts à long terme de l'entreprise, ainsi qu'un plafonnement de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe ;
- > Les Directives AIFMD et UCITS V, applicables aux sociétés de gestion d'actifs pour leurs activités au niveau mondial, imposent des contraintes à la structure de rémunération variable des collaborateurs identifiés comme preneurs de risques à titre significatif (ci-après « collaborateurs régulés AIFMD et UCITS V »), dont principalement un règlement du variable pour partie différé et pour partie en instruments financiers reflétant la performance des fonds gérés ;
- > La Loi Bancaire Française, visant notamment les opérations de marché et de trésorerie au niveau mondial, impose au Groupe d'isoler certaines opérations de trading pour compte propre dans une filiale dédiée et demande à ce que les rémunérations de tous les opérateurs de marché soient fixées de façon cohérente avec les règles d'organisation et de fonctionnement interne des métiers et qu'elles n'encouragent pas la prise de

- risque sans lien avec les objectifs assignés;
- > La Règle Volcker, applicable au périmètre mondial des opérateurs de marché, interdit certaines activités pour compte propre, et préconise l'application de schémas de rémunération qui n'encouragent pas à la pratique des activités interdites par la Règle, ni à la prise de risques excessive ou imprudente ;
- > MIFID, établie dans un objectif de protection des clients et qui concerne les salariés fournissant des services d'investissement et services connexes aux clients au sein de l'UE/EEE, préconise la mise en place de systèmes de rémunération qui encouragent un comportement professionnel responsable vis-à-vis du client et permettent d'éviter les conflits d'intérêts ;
- > La Directive Solvency II, applicable aux compagnies d'assurance de l'UE/EEE, impose la mise en place d'une politique de rémunération conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, comportant des mesures de prévention des conflits d'intérêts, promouvant une gestion saine et efficace des risques et n'encourageant pas la prise de risques au-delà du niveau toléré par l'entité. Elle prévoit un équilibre des composantes fixe et variable et un paiement différé d'une part importante du variable des salariés ayant un impact significatif sur le profil de risque de l'entité.

La politique de rémunération du groupe Société Générale intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- > Ex ante, prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles (cf. 2.3.1) :
 - dans l'ensemble du Groupe, utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques mais aussi d'éléments qualitatifs pour la fixation des enveloppes et inclusion de critères relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients;
 - en complément, au sein essentiellement de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux et de la Banque de Détail en France évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des risques et de la conformité sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les métiers/entités ayant un impact majeur sur le profil de risque du Groupe et pour des collaborateurs régulés CRD IV, AIFMD et UCITS V opérant dans ces métiers/entités.

Par le biais de l'ensemble des mécanismes ci-dessus, absence de lien direct entre la performance commerciale et la rémunération variable.

- > Ex post, prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée (cf. 2.3.2 et 2.3.3) :
 - pour la population régulée CRD IV : variable différé à hauteur de 40% minimum sur trois à cinq ans prorata temporis à partir d'un certain seuil ; versement de 50% minimum du variable total sous forme d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, et de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;
 - pour les collaborateurs régulés AIFMD et UCITS V : contraintes similaires à celles imposées par la CRD IV en termes de taux et de durée du différé, de paiement en instruments financiers d'une partie du variable et de conditions d'acquisition pour la part non-acquise ;
 - au-delà de la population régulée par les Directives CRD IV, AIFMD et UCITS V, au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions centrales : au-dessus d'un certain seuil, variable pour partie différé selon un taux progressif sur trois ans prorata temporis et sous forme d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour les collaborateurs régulés CRD IV.

Les évaluations menées en interne et en externe démontrent une bonne conformité de la politique de rémunération du Groupe aux exigences réglementaires.

En interne, la politique de rémunération du Groupe est revue régulièrement, de manière indépendante par la Direction du contrôle périodique depuis 2010. La dernière mission conduite en 2016 avait pour objectif d'étudier la politique de rémunération appliquée en 2015 sur la population régulée. La Direction du contrôle périodique a conclu que le risque de non-conformité de la politique de rémunération du Groupe était couvert de manière satisfaisante, tant sur la gouvernance du dispositif que sur le respect des règles quantitatives et qualitatives qui encadrent les rémunérations variables distribuées au titre de l'exercice 2015.

En outre, la politique de rémunération du Groupe fait régulièrement l'objet de revues de la part des autorités de contrôle (ACPR, BCE, EBA, Federal Reserve,...).

2.2 Le périmètre de population régulée CRD IV en 2016

En continuité avec les exercices précédents et en ligne avec la réglementation, le périmètre de population régulée couvre l'ensemble des personnels dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque, y compris les personnes exerçant une fonction de contrôle.

En 2015, la méthodologie de détermination de la population régulée du Groupe, établie en conformité avec le Règlement européen (UE) 604/2014, avait conduit à identifier 676 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux).

En 2016, la population régulée du Groupe a été mise à jour à partir de ces mêmes standards techniques règlementaires, intégrant:

- > Des critères qualitatifs liés à la fonction exercée et au niveau de responsabilité ;
- > Des critères d'impact sur les risques mesurés par des limites en risque de crédit et en risque de marché, au-delà des seuils fixés par l'EBA ;
- > Un niveau de rémunération globale fixe et variable, y compris intéressement à long terme (LTI).

Sur ces bases, la population régulée du Groupe au titre de 2016 comprend :

- > **Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs** du Groupe - Frédéric Oudéa, Séverin Cabannes et Bernardo Sanchez Incera, soit 3 personnes ;
- > **Le Président et les membres du Conseil d'administration** du Groupe - 13 personnes ;
- > **L'ensemble du Comité exécutif et du Comité de direction** du Groupe, qui comprend les responsables des principaux métiers et filiales du Groupe, ainsi que les dirigeants des fonctions de contrôle et support du Groupe (risques ; conformité ; contrôle périodique ; finance ; juridique et fiscalité ; ressources humaines ; informatique) - 56 personnes ;
- > **Les principaux responsables de fonctions de contrôle (risques, conformité, audit) et de support** au niveau du Groupe, qui ne sont pas membres des instances ci-dessus - 17 personnes ;
- > **Au sein des « unités opérationnelles importantes »³, les principaux responsables opérationnels** (membres de Comités exécutifs de métiers et filiales) **et les responsables des fonctions de contrôle**, qui ne sont pas déjà identifiés par les critères ci-dessus - 216 personnes ;
- > **Les collaborateurs ayant des autorisations de crédit et/ou ayant la responsabilité de limites en risque de marché dépassant les seuils** de matérialité définis par l'EBA au niveau du Groupe et qui ne sont pas déjà identifiés par les critères ci-dessus - 119 personnes ;
- > **Les personnes dont la rémunération totale au titre de 2015 dépasse le seuil de 500 K€ fixé par l'EBA** et qui ne sont pas déjà identifiés par les critères ci-dessus, soit un nombre limité de profils en banque de financement et d'investissement disposant de compétences indispensables au développement de certaines activités du Groupe et quelques collaborateurs clefs ayant affiché lors du dernier exercice des performances exceptionnelles - 334 personnes.

In fine, la population régulée 2016 du Groupe totalise 758 personnes (dont 4 dirigeants mandataires sociaux).

La hausse du nombre de régulés entre 2015 et 2016 s'explique principalement par la décision du Groupe de renoncer à la possibilité de notifier l'exclusion de la population régulée certains collaborateurs identifiés seulement par leur niveau de rémunération totale mais n'ayant pas d'impact significatif sur les risques.

Ce périmètre a vocation à être revu chaque année en fonction de l'évolution de l'organisation et des rémunérations. Les salariés concernés sont informés que leur poste est régulé.

Par ailleurs, 294 collaborateurs (dont 38 déjà identifiés au niveau du Groupe) **ont été recensés comme régulés au sein de 10 filiales du Groupe** situées dans l'Union européenne ou un Etat partie à l'Espace Economique Européen, qui doivent appliquer la Directive CRD IV **sur base individuelle** dans la mesure où elles sont considérées comme des entités significatives dans les pays où elles opèrent :

- > 60 au Crédit du Nord en France ;
- > 18 chez Société Générale Bank and Trust (SGBT) au Luxembourg ;
- > 23 chez Société Générale Securities Services (SGSS) Spa en Italie ;
- > 7 chez SG Private Banking en Belgique ;
- > 73 à la Komerčni Banka (KB) en Tchéquie ;
- > 34 à la Banque Roumaine de Développement (BRD) en Roumanie ;
- > 23 chez Eurobank en Pologne ;
- > 20 chez SGEB en Bulgarie ;
- > 21 chez Splitska Banka en Croatie ;
- > 15 chez SKB en Slovénie.

En complément de ces collaborateurs identifiés comme preneurs de risques CRD IV, certaines activités du Groupe

3 : Les « unités opérationnelles importantes » telles que définies par les standards techniques règlementaires de l'EBA sont les activités du Groupe (filiales ; métiers), dont le capital interne est supérieur ou égal à 2% de celui du Groupe.

Société Générale étant soumise à d'autres réglementations, notamment AIFMD et UCITS pour les sociétés de gestion et Solvency II pour les entreprises d'assurance, d'autres populations sont identifiées et soumises à des contraintes spécifiques.

Ainsi, conformément aux articles 198 et 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014, les sociétés de gestion de portefeuille et les entreprises d'assurance sont exclues du périmètre pour l'identification de la population régulée CRD IV sur base consolidée. Cependant, tel qu'indiqué supra, ces sociétés sont soumises à d'autres réglementations dont les principes sont similaires à la CRDIV et des populations régulées spécifiques sont identifiées au sein de ces sociétés.

2.3 La politique de rémunération variable du Groupe au titre de 2016

L'attribution des éléments de rémunération variable dépend de la performance individuelle et collective, et tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs définis ex ante, intégrant l'ensemble des risques. Elle prend également en compte le contexte économique, social et concurrentiel. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

De plus, pour plusieurs catégories de salariés (population régulée CRD IV, AIFMD, UCITS V ; tous collaborateurs de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions centrales au-delà d'un certain seuil), **une partie significative de la rémunération variable est différée sur trois ans et soumise à des conditions de présence et de performance de la ligne métier et/ou de l'activité concernée.** Ainsi, lorsque les conditions de performance ne sont pas réunies, la part différée n'est que partiellement ou pas du tout versée. **En outre, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de cette part différée.** Enfin, la rémunération variable ne peut représenter plus de deux fois la rémunération fixe pour la population régulée CRD IV.

2.3.1 Le lien entre rémunération variable et performance et l'alignement de la rémunération variable sur les risques au sein du Groupe (ex ante)

2.3.1.1 La détermination des enveloppes de rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) est déterminée sur la base d'indicateurs de performance prenant en compte l'ensemble des coûts et des risques associés aux activités (liquidité ; contrepartie, marché, opérationnel ; juridique ; non-conformité ; capital - cf. détail dans le tableau ci-après).

La méthodologie de détermination de l'enveloppe de variable de GBIS a été établie par un comité ad hoc réunissant la Direction Générale, la Direction financière, la Direction des Risques, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de GBIS. Elle respecte les obligations réglementaires en la matière. L'enveloppe de variables GBIS a été validée sur ces bases par le Conseil d'administration après revue par le Comité des rémunérations.

En Banque de Détail en France et en Banque de Détail et Services Financiers Internationaux, les enveloppes de variables sont établies en s'appuyant notamment sur l'évolution du résultat d'exploitation, qui inclut les différents coûts et risques inhérents aux métiers de ces Piliers, ainsi que sur le *Return on Normative Equity* (RONE)⁴.

Pour les Directions centrales, l'évolution des enveloppes de variables se fait au regard de l'évolution des résultats du Groupe, Résultat Net Part du Groupe et ROE en particulier. Cela est notamment le cas pour les fonctions de contrôle qui sont intégrées aux Directions centrales et dont les enveloppes de variables sont déterminées indépendamment des résultats des métiers qu'elles contrôlent.

Pour l'ensemble des Piliers et Directions centrales, le calibrage des enveloppes ainsi que son allocation aux métiers/entités est fonction des éléments quantitatifs précités mais également de plusieurs éléments qualitatifs, qui comprennent :

- > Les pratiques de marché en termes de rémunération ;
- > Les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été générés ;
- > Les éléments qui ont pu influencer ponctuellement sur la performance des métiers ;
- > Le niveau de maturité de ces métiers.

En outre, la Direction des risques et la Direction de la conformité apprécient de manière indépendante les

⁴ Return on Normative Equity = Return On Equity d'un Pilier ou d'un métier, basé sur un capital dit Normatif

métiers/entités ayant un impact majeur sur le profil de risque du Groupe, au sein essentiellement de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux et de la Banque de Détail en France. Chaque métier/entité est évalué par la Direction des risques dans sa manière de gérer les risques de contrepartie, les risques de marché et les risques opérationnels et par la Direction de la conformité dans la gestion du risque de non-conformité. L'appréciation ainsi portée par les experts risques et conformité sur la gestion collective des risques a un effet pondérateur dans la distribution des enveloppes de variables entre les métiers/entités.

Pour les cadres dirigeants du Groupe (dirigeants mandataires sociaux exécutifs, Comité exécutif et Comité de direction du Groupe), les rémunérations variables ne sont pas fonction d'une enveloppe collective mais sont déterminées individuellement en fonction des résultats du Groupe, des résultats de l'activité supervisée, du niveau de réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs spécifiques et des pratiques de marché déterminées par des enquêtes de rémunération.

Par ailleurs, la Direction financière intègre l'enveloppe globale de rémunération variable envisagée au niveau du Groupe dans les projections budgétaires qui servent de base aux prévisions des ratios réglementaires de capital. A ce titre, la rémunération variable est prise en considération parmi d'autres facteurs dans la gestion prévisionnelle des fonds propres et son adéquation avec les objectifs que se fixe la banque en la matière. Le mécanisme MDA⁵ peut limiter la distribution du résultat et donc de la rémunération variable lorsque les ratios de capital passent sous certains seuils.

De fait cette politique préserve pleinement le capital et la liquidité, en incitant au respect des cibles financières associées au capital et à la liquidité, et via les conditions d'attribution et de versement de la part différée de la rémunération variable. Par ailleurs cette politique est pleinement prise en compte dans la planification du capital et elle ne met pas en danger le respect des cibles fully-loaded, conformément aux recommandations BCE.

Le calibrage des enveloppes, intégrant la prise en compte des cibles financières fixées en termes d'appétit pour le risque, reste à la discrétion de la Direction Générale. **La Direction générale se réserve notamment la possibilité de re-calibrer les enveloppes de rémunération variable si elles entravent la capacité de l'entreprise à atteindre un niveau de fonds propres suffisant pour respecter les ratios prudentiels cibles.**

2.3.1.2 Les attributions individuelles

Les attributions individuelles des parts variables prennent en compte, pour l'ensemble du Groupe, une évaluation individuelle annuelle portant sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il n'existe pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats commerciaux et financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable, dans la mesure où un salarié est évalué non seulement sur ses résultats, sur ceux de son activité, mais également sur la manière dont ceux-ci ont été atteints.

La méthodologie préconisée pour la fixation des objectifs est la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et déterminé dans le Temps) afin de définir des objectifs précisément identifiés et observables au travers d'indicateurs connus du collaborateur.

Les objectifs qualitatifs sont individualisés, liés à l'activité professionnelle et au niveau hiérarchique du poste. Ces objectifs incluent la qualité de la gestion des risques et les moyens et comportements mis en œuvre pour atteindre les résultats tels que la coopération, le travail en équipe, la gestion des hommes et la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients. Ils sont recensés dans un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Outre l'évaluation individuelle menée par la ligne managériale, la Direction des risques et la Direction de la conformité évaluent de façon indépendante certaines catégories de populations régulées CRD IV, AIFMD et UCITS V issus essentiellement de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux et de Banque de Détail en France. Elles reviennent notamment :

- > Le sens du risque, l'expertise technique et la maîtrise des risques, ainsi que le respect des politiques et procédures relatives aux risques ;
- > Le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de conformité, ainsi que la transparence vis-à-vis des clients sur les produits et les risques qui leurs sont associés ;
- > La qualité des échanges entre les collaborateurs concernés et les Directions des risques et de la conformité (transparence, pro-activité, réponses précises,...).

⁵ Maximum Distributable Amount

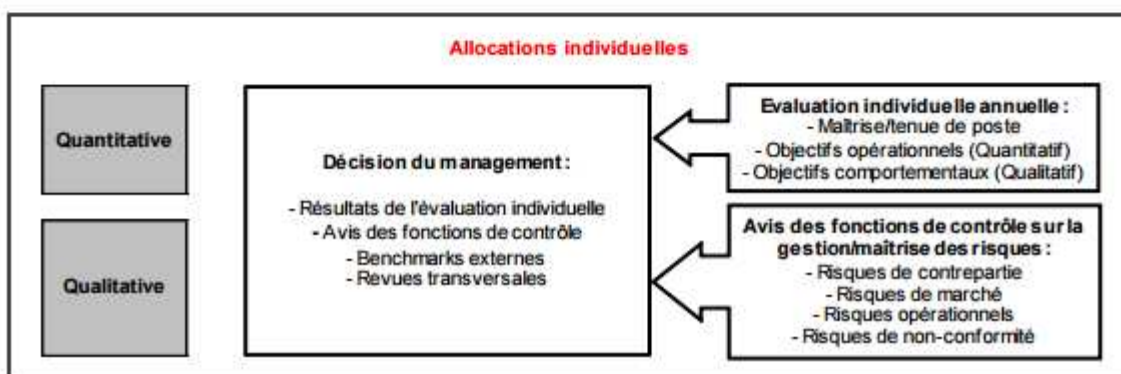
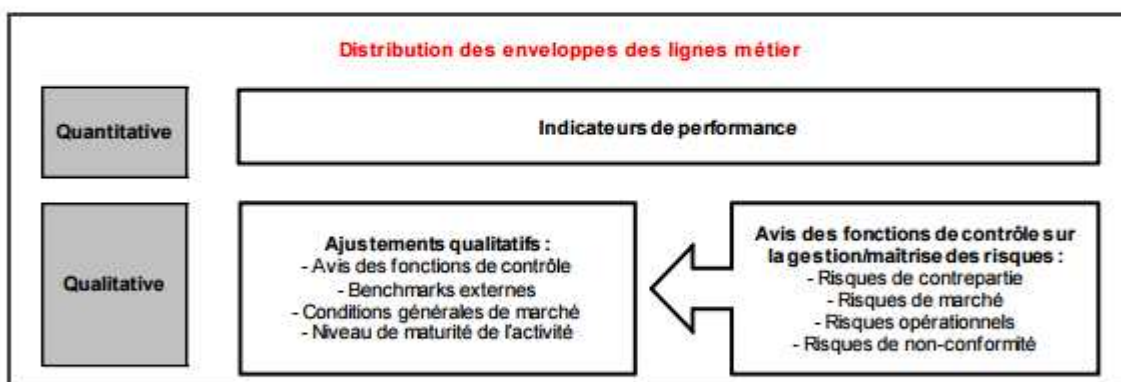
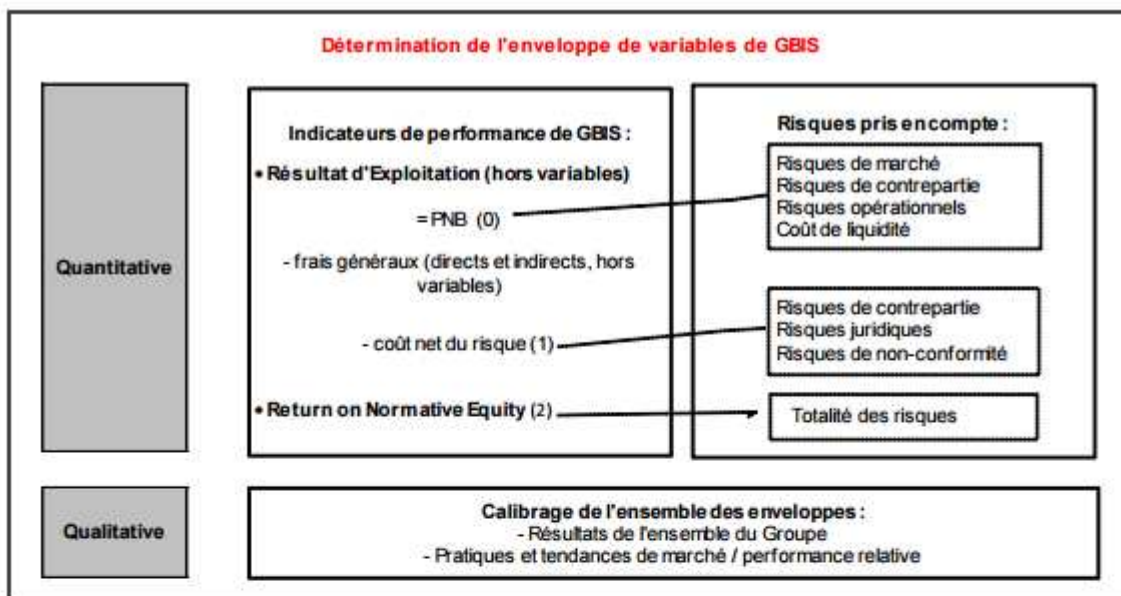
En 2016, la Direction des risques et la Direction de la conformité ont évalué, dans le cadre du même processus, les collaborateurs responsables de desks Loi de séparation et de régulation des activités bancaires (Loi SRAB) et Volcker⁶ (dont certains sont également régulés au titre de la CRD IV).

Enfin, la Direction des risques et la Direction de la conformité ont la capacité d'étendre le périmètre des collaborateurs évalués, au-delà de collaborateurs régulés CRD IV, AIFMD et UCITS V et de responsables de desks Loi SRAB/Volcker, si elles le jugent pertinent.

Les Directions des Piliers, la Direction générale et la Direction des ressources humaines du Groupe tiennent compte des conclusions de la Direction des risques et de la Direction de la conformité pour valider les enveloppes globales de rémunération variable et leur répartition au niveau individuel. Les rémunérations variables sont ajustées à la baisse en cas de notation négative de la Direction des risques et/ou de la Direction de la conformité. Les conclusions et impacts négatifs sont communiqués au Comité des rémunérations.

⁶ Essentiellement sur les périmètres MARK et GLFI pour 2016

**Prise en compte de la performance et des risques ex ante
au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**



- (0) Les risques et pertes de marché sont inclus au niveau du PNB, par le biais des résultats de trading. Les risques de contrepartie liés aux opérations de marché sont aussi pris en compte dans le PNB via le Credit Value Adjustment (CVA) et la Debt Value Adjustment (DVA). Les risques et pertes opérationnels sont également intégrés au niveau du PNB, de même que le coût de liquidité qui résulte des contraintes réglementaires LCR, NSFR et stress de liquidité.
- (1) Coût net du risque : pour les activités de financement = pertes attendues à 1 an sur le portefeuille + 10% des provisions comptables pour risque de l'année considérée. Pour la banque privée, gestion d'actifs et services aux investisseurs = provisions comptables de l'année considérée. Le coût net du risque intègre les provisions pour risques juridiques et risques de non-conformité.
- (2) RONE : Rentabilité des capitaux normatifs calculée comme [(11% * Moyenne des Risk Weighted Assets/RWAs) + Fonds propres complémentaires]. Les RWA intègrent les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Le résultat net pris en compte pour le calcul intègre le Coût net du risque tel que défini en (1).

2.3.2 La structure de la rémunération variable

2.3.2.1 La population régulée CRD IV

La structure de la rémunération variable attribuée à la population régulée CRD IV au titre de 2016 intègre, en conformité avec la réglementation, dès lors que le variable dépasse 100 K€ :

- > **Une part non-acquise** soumise à conditions de présence, de performance, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité, **acquise sur trois ans par tiers, avec un taux de différé de 40% minimum et pouvant aller jusqu'à 70% pour les rémunérations variables les plus élevées ;**
- > **Une attribution de plus de 50% en actions ou équivalents actions Société Générale⁷**, soit 50% de la part acquise et deux-tiers de la part non-acquise.

Ainsi, la part versée immédiatement en numéraire ne dépasse pas 30%. Elle peut même être limitée à 15% pour les rémunérations variables les plus élevées.

Plus précisément, le schéma de rémunération variable de la population régulée CRD IV est structuré de la manière suivante (cf. schéma ci-après) :

- > Une part acquise et non différée en numéraire versée en mars de l'année suivant l'exercice ;
- > Une part acquise et différée sous forme d'équivalents actions, le montant final versé au collaborateur étant indexé sur la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période d'indisponibilité ;
- > Une part non acquise et différée en numéraire (sans indexation sur le cours de l'action) sur une échéance, dont le versement in fine est subordonné à la présence du salarié et aux conditions de performance et d'ajustement aux risques décrites ci-après en 2.3.4 ;
- > Une part non acquise et différée en actions ou équivalents actions sur deux échéances⁷, dont l'acquisition est également soumise à la présence du salarié et aux conditions décrites ci-après en 2.3.4 et dont la valeur *in fine* est fonction du cours de l'action Société Générale à la fin de la période d'indisponibilité.

La période d'indisponibilité est de six mois minimum pour les instruments indexés sur la valeur de l'action Société Générale.

Les paiements correspondant à chaque échéance d'actions ou équivalents actions effectués à l'issue de la période d'indisponibilité sont complétés de la valeur du dividende versé pendant la période d'indisponibilité, le cas échéant.

Tous les salariés bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant durant la période d'acquisition que pendant la période d'indisponibilité.

Sur le modèle de la politique appliquée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le dispositif de rémunération variable du Comité exécutif et du Comité de direction du Groupe, dont tous les membres sont régulés CRD IV, est plus contraint. La part non-acquise de leur rémunération variable est différée sur cinq ans⁸, dont une part différée sur trois ans par tiers tel que mentionné ci-dessus et une part sous forme d'intéressement à long terme acquis à l'issue d'une période de cinq ans, attribué en actions ou équivalents actions⁷ et soumis à des conditions alignées sur la performance relative de l'action Société Générale (cf 2.3.3).

2.3.2.2 La population régulée AIFMD et UCITS V

Les collaborateurs des activités de gestion d'actifs, régulés par les Directives AIFMD et UCITS V, sont soumis à un schéma de rémunération variable équivalent à celui décrit ci-dessus pour la population régulée CRD IV, les instruments utilisés étant toutefois, en conformité avec les réglementations AIFMD et UCITS V, indexés sur un panier de fonds gérés au lieu d'être liés au cours de l'action Société Générale.

2.3.2.3 La population régulée Solvency II

Les collaborateurs des activités d'assurance, régulés au titre de la Directive Solvency II, sont soumis à un schéma de rémunération variable équivalent à celui décrit ci-dessus pour la population régulée CRD IV et les conditions de performance sont liées aux résultats du métier assurance.

7 : Comme l'année précédente, les échéances de la part non-acquise de la rémunération variable payées en instruments actions seront attribuées, pour les résidents fiscaux français, en actions Société Générale, en lieu et place des équivalents actions précédemment alloués. Ce changement d'instruments a été validé par les actionnaires de Société Générale lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2016.

8 : A l'exception de quelques membres de ces comités localisés dans certaines implantations géographiques qui doivent appliquer des contraintes conformes à la réglementation locale.

2.3.2.4 Les autres populations concernées par un paiement pour partie différé de leur rémunération variable

Au-delà de la population régulée par les Directives CRD IV, AIFMD, UCITS V et Solvency II, la rémunération variable des salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions centrales est également soumise, lorsqu'elle dépasse 100 K€, à un paiement différé selon un taux progressif sur trois ans prorata temporis, avec une première échéance en numéraire et les deux suivantes en actions ou équivalents actions⁷. Les conditions d'acquisition de la part non-acquise sont les mêmes que pour la population régulée CRD IV. Pour mémoire, le Groupe n'attribue plus d'options sur actions depuis 2011.

Structure de la rémunération variable au titre de 2016 (hors dirigeants mandataires sociaux exécutifs)

		Rémunération variable					
		Paiement/attribution définitive différée dans le temps					
Catégories de salariés	Rémunération fixe	Part Acquisse		Part Non Acquisse			
Comité Exécutif du Groupe	Salaire fixe	Numéraire	Equivalents actions (1)	Numéraire différé	Numéraire différé	Actions ou Equivalents actions (1) (2)	Actions ou Equivalents actions (1) (2)
		50% immédiat	50% différé	20% part différée	20% part différée	20% part différée	40% part différée
Date de disponibilité / paiement		Mars 2017	Octobre 2017*	Mars 2018*	Mars 2019*	Octobre 2020*	Octobre 2022*
Comité de Direction du Groupe	Salaire fixe	Numéraire	Equivalents actions (1)	Numéraire différé	Numéraire différé	Actions ou Equivalents actions (1) (2)	Actions ou Equivalents actions (1) (2)
		50% immédiat	50% différé	25% part différée	25% part différée	25% part différée	25% part différée
Date de disponibilité / paiement		Mars 2017	Octobre 2017*	Mars 2018*	Mars 2019*	Octobre 2020*	Octobre 2022*
Salariés régulés CRD IV (rémunération variable > à 100K€)	Salaire fixe	Numéraire	Equivalents actions (1)	Numéraire différé	Actions ou Equivalents actions (1) (2)	Actions ou Equivalents actions (1) (2)	
		50% immédiat	50% différé	33% part différée	33% part différée	33% part différée	
Date de disponibilité / paiement		Mars 2017	Octobre 2017*	Mars 2018*	Octobre 2019*	Octobre 2020*	
Salariés régulés AIFMD/UCITS V (rémunération variable > à 100K€)	Salaire fixe	Numéraire	Instrument indexé sur la performance d'un panier de fonds (1)	Numéraire différé	Instrument indexé sur la performance d'un panier de fonds (1)	Instrument indexé sur la performance d'un panier de fonds (1)	
		50% immédiat	50% différé	33% part différée	33% part différée	33% part différée	
Date de disponibilité / paiement		Mars 2017	Octobre 2017*	Mars 2018*	Octobre 2019*	Octobre 2020*	
Autres salariés soumis au schéma de différé Groupe (3) (rémunération variable > à 100K€)	Salaire fixe	Numéraire		Numéraire différé	Actions ou Equivalents actions (1) (2)	Actions ou Equivalents actions (1) (2)	
		100% immédiat		33% part différée	33% part différée	33% part différée	
Date de disponibilité / paiement		Mars 2017		Mars 2018*	Octobre 2019*	Octobre 2020*	

* Date de disponibilité/paiement, tenant compte de la période de rétention post-acquisition (6 mois minimum pour les actions et équivalents actions)

(1) : Les échéances en instruments restent soumises à l'application potentielle du malus pendant la période de rétention

(2) : Actions pour les résidents fiscaux français / Equivalents actions pour les non résidents fiscaux français

(3) : Salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales du Groupe

2.3.3 Les conditions de performance et l'ajustement aux risques de la rémunération variable différée (ex post)

Pour toutes les populations dont la rémunération variable est pour partie différée, l'acquisition de la rémunération variable non-acquise est intégralement soumise à la double condition (i) de performance et (ii) de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité.

Les conditions de performance sont différenciées selon les pôles et les métiers. **Si un minimum de performance n'est pas atteint chaque année, les rémunérations variables non-acquises sont partiellement ou intégralement perdues** (principe de malus mentionné à l'article L 511-83 du Code Monétaire et Financier).

Les seuils de performance sont fixés par la Direction financière et sont validés par le Conseil d'administration.

Les conditions de performance sont différenciées par niveau de responsabilité avec une exigence croissante en fonction du niveau hiérarchique. Les dirigeants de la Société Générale sont soumis à des conditions de performance spécifiques, en ligne avec l'atteinte des objectifs du plan stratégique du Groupe.

Les conditions de performance s'appliquant aux rémunérations différées, par strate managériale, sont résumées dans le tableau ci-après :

Strate managériale		Acquisition mars 2018	Acquisition mars 2019	Acquisition mars 2020	Acquisition mars 2022
		Numéraire	Numéraire	Actions ou Equivalents actions avec indisponibilité	Actions ou Equivalents actions avec indisponibilité

Comité exécutif et Comité de direction du Groupe	Métiers	REX (*) du périmètre de supervision 2017 (1)	REX (*) du périmètre de supervision 2018 (1)	REX (*) du périmètre de supervision 2019 (1)	TSR (*) relatif annualisé entre 2016 et 2021
	Directions centrales	RNPG (*) 2017 + Core Tier One au 31/12/2017	RNPG (*) 2018 + Core Tier One au 31/12/2018	RNPG (*) 2019 + Core Tier One au 31/12/2019	

Strate managériale		Acquisition mars 2018	Acquisition mars 2019	Acquisition mars 2020
		Numéraire	Actions ou Equivalents actions avec indisponibilité	Actions ou Equivalents actions avec indisponibilité
Autres salariés avec un différé non acquis dont population régulée	GBIS (**)	REX (*) 2017	REX (*) 2018	REX (*) 2019
	Autres métiers et Directions centrales	RNPG (*) 2017 (2)	RNPG (*) 2018 (2)	RNPG (*) 2019 (2)

(*) TSR : Total Shareholder Return / REX : Résultat d'Exploitation / RNPG : Résultat Net Part du Groupe

(**) GBIS : Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

(1) A l'exception des bénéficiaires des entités KB, BRD et Rosbank

(2) A l'exception des bénéficiaires des entités KB, BRD et ceux de la banque de détail à l'international en Russie

Note : Le panel de banques utilisé pour calculer le TSR inclut outre la Société Générale : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit.

Par ailleurs, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de ces rémunérations variables différées.

2.3.4 Le plafonnement de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe pour la population régulée CRD IV

La Directive CRD IV a introduit un plafonnement de la rémunération variable des personnes régulées au niveau de la rémunération fixe, avec la possibilité pour la composante variable de représenter jusqu'à deux fois la composante fixe, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

En conformité avec la réglementation et plus spécifiquement avec l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, qui a transposé cette Directive, **l'Assemblée générale des actionnaires de Société Générale qui s'est réunie le 20 mai 2014 a autorisé un relèvement du plafond de rémunération variable à deux fois la rémunération fixe pour l'ensemble de la population régulée CRD IV du Groupe.** Cette décision restera en vigueur tant que l'Assemblée générale ne l'aura pas remise en cause.

Chacune des personnes régulées vérifie le principe du plafonnement de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe. Pour les membres du Comité exécutif et du Comité de direction du Groupe, qui bénéficient d'un intéressement à long terme acquis au terme de cinq ans, attribué en actions ou équivalents actions Société Générale, la faculté offerte par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 d'actualiser la partie de la rémunération variable attribuée en instruments et différée à au moins cinq ans dans le cadre du calcul du plafond de rémunération variable a été utilisée.

2.3.5 L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée CRD IV au titre de 2016

L'enveloppe de rémunération variable allouée à la population régulée CRD IV au titre de 2016 s'établit à 240,1 M€ et la rémunération globale fixe et variable attribuée à cette population à 491,1 M€. Cette enveloppe conduit à un niveau moyen de rémunération en retrait par rapport à celui constaté sur la population régulée CRD IV de 2015 de -12% en variable⁹ et de -8% en global fixe et variable⁹ à cours de change constant, en lien avec l'élargissement de cette population à des niveaux de rémunération en moyenne moins élevés et avec la diminution des rémunérations variables allouées aux salariés régulés CRD IV de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui représentent l'essentiel du périmètre.

2.3.6 La politique en matière de rémunérations garanties

Pour tous les collaborateurs du Groupe, l'attribution d'une rémunération variable garantie dans le contexte de l'embauche est :

- > Strictement limitée à un an (conformément à la CRD IV) ;
- > Soumise aux modalités du plan de rémunération variable différée applicable sur l'exercice.

2.3.7 Les indemnités de départ

Les paiements discrétionnaires (i.e. paiements au-delà des indemnités légales ou conventionnelles dues selon les dispositions impératives du droit du travail), liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail, ne sont en aucun cas fixés contractuellement à l'avance (ex : interdiction des parachutes dorés). Ils sont déterminés au moment du départ du salarié, en tenant compte des performances du bénéficiaire, appréciées au regard des performances collectives de son activité d'appartenance et de celles de l'ensemble du Groupe.

9 : Hors indemnités de départ

PARTIE 3. LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est conforme à la CRD IV et à sa transposition en droit français. Elle respecte également les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Ainsi, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations (cf. 1.1. plus haut). La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est détaillée au chapitre 3 sur le gouvernement d'entreprise du document de référence 2017.

PARTIE 4. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

4.1 Population régulée (personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise) hors dirigeants mandataires sociaux exécutifs

A. Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (en M€)

	Total Groupe	Conseil d'administration	Comité Exécutif	Activités de marché	Financement et Conseil	GBIS - Autres	Banque de détail	Fonctions de contrôle et de support
Population régulée	754	12	11	319	231	36	50	95
Rémunération totale	491,1	1,4	12,5	235,6	152,3	19,1	26,2	44,0
dont Rémunération fixe	251,0	1,40	4,9	127,4	73,1	10,3	12,8	21,1
dont Rémunération variable ¹	240,1		7,6	108,2	79,2	8,8	13,4	22,9
Rémunération variable¹								
dont part acquise	134,7		3,2	61,4	44,3	4,6	7,3	13,9
dont part en numéraire	75,5		1,6	35,2	24,4	2,3	3,8	8,2
dont part en instruments ²	59,2		1,6	26,2	19,9	2,3	3,5	5,7
dont part différée	105,4		4,3	46,8	35,0	4,1	6,2	9,0
dont part en numéraire	37,5		1,7	15,7	12,5	1,7	2,6	3,3
dont part en instruments	67,9		2,6	31,1	22,5	2,4	3,6	5,7

(1) Paiement réparti en plusieurs échéances entre mars 2017 et octobre 2022

(2) Restant soumis à une gestion appropriée des risques et au respect de la conformité pendant la période d'indisponibilité

B. Rémunérations variables différées

- a. Synthèse des plans de variables annuels différés concernés par échéance et instrument (hors Comité exécutif et Comité de direction du Groupe)

Échéances	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plan 2012	50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Eq. Actions	Eq. Actions				
Plan 2013		50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Eq. Actions	Eq. Actions			
Plan 2014			50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Eq. Actions	Eq. Actions		
Plan 2015				50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Actions ou Eq. Actions	Actions ou Eq. Actions	
Plan 2016					50% Numéraire 50% Eq. Actions	Numéraire	Actions ou Eq. Actions	Actions ou Eq. Actions

Equivalents Actions Société Générale avec période d'indisponibilité de 6 mois minimum versés en numéraire à l'échéance

Actions de performance Société Générale avec une période d'acquisition d'au moins 2 ans suivie d'une période d'indisponibilité de 6 mois pour les résidents Français

- b. Encours de rémunérations variables différées

Le montant des encours de rémunérations variables différées au titre des exercices antérieurs correspond cette année au montant de variable différé au titre des plans 2016, 2015, 2014, 2013, 2011 et 2010.

Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€⁽¹⁾

Au titre de l'exercice 2016	Au titre des exercices antérieurs
164,6 ⁽²⁾	123,5

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

(2) Incluant les instruments acquis, soumis à une période d'indisponibilité de six mois, pendant laquelle la condition de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité s'applique.

La totalité des encours de rémunérations variables différées est exposée à d'éventuels ajustements explicites (conditions de performance et clause de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité) et/ou implicites (indexation sur le cours de l'action).

c. Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice

Année d'attribution	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution ⁽¹⁾	Montant des réductions effectuées ⁽²⁾	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition / du paiement ^{(1) (3)}
2015	93,2	0,02 ⁽⁴⁾	116,6
2014	35,8		40,8
2013	44,6	0,04 ⁽⁵⁾	45,2
2012	1,8	1,1 ⁽⁶⁾	1,7
2010	0,2		0,2

(1) Incluant les instruments acquis, soumis à une période d'indisponibilité de six mois à un an, pendant laquelle la condition de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité s'applique.

(2) Les réductions effectuées correspondent à des ajustements explicites (conditions de performance non atteintes). Le solde des réductions provient d'ajustements implicites (évolution du cours de l'action).

(3) Valorisations effectuées au cours de l'action défini en mars 2017.

(4) Le montant des rémunérations attribuées dans le cadre du plan 2015 a été réduit de 18 623€, pour cause de non atteinte d'une condition de performance.

(5) Le montant des rémunérations attribuées dans le cadre du plan 2013 a été réduit 41 770€, pour cause de non atteinte d'une condition de performance.

(6) 24 173 actions de performance attribuées dans le cadre du plan 2012 ont été radiées, pour cause de non atteinte des conditions de performance.

C. Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€ ⁽¹⁾	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires
13,8	21	0	0

(1) Le montant d'indemnité de rupture le plus élevé versé individuellement au cours de 2016 est égal à 1,95 M€.

D. Garanties d'indemnités de rupture

Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

4.2. Dirigeants mandataires sociaux

Le périmètre des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2016 est constitué de MM. Bini Smaghi, Oudéa, Cabannes et Sanchez Incera.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux a fait l'objet d'une communication spécifique suivant le Conseil d'Administration du 8 février 2017 qui a arrêté les rémunérations variables au titre de 2016.

A. Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (en M€)

Nombre de personnes concernées	4
Rémunération totale	8,7
dont Rémunération fixe	3,8
dont Rémunération variable ⁽¹⁾	4,9
Rémunération variable	
dont part acquise	1,2
dont part en numéraire	0,6
dont part en instruments	0,6
dont part différée	3,7
dont part en numéraire	0,6
dont part en instruments	3,1

Note :

(1) Ces montants incluent l'intéressement à long terme attribué en février 2017 au titre de 2016.

B. Rémunérations variables différées

a. Encours de rémunérations variables différées

Le montant des rémunérations différées au titre des exercices antérieurs correspond cette année au montant de variable différé au titre de 2015, 2014 et 2013.

Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€ ⁽¹⁾

Au titre de l'exercice 2016	Au titre des exercices antérieurs ⁽²⁾
4,4	7,2

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

(2) Ces montants incluent les dispositifs d'intéressement à long terme attribués au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

b. Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice ⁽¹⁾

Ces informations sont fournies par année d'attribution.

Année d'attribution	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution	Montant des réductions effectuées	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition/du paiement
2015	1,2	0	1.4
2014	0,4	0	0,5
2013	0,5	0	0,5
2012	1,1	0,7 ⁽²⁾	3,4

(1) Incluant les instruments acquis, soumis à une période de rétention de six mois à un an. Valorisations effectuées au cours de l'action défini en mars 2017.

(2) 14 612 actions attribuées dans le cadre de l'intéressement à long terme au titre de l'exercice 2012 ont été radiées du fait de l'application de la condition de performance.

C. Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€	- Nombre de bénéficiaires	Sommes versées en M€	- Nombre de bénéficiaires
0	0	0	0

D. Garanties d'indemnités de rupture

Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

4.3. Rémunérations globales supérieures ou égales à 1 M€

Nombre de personnes régulées (y compris dirigeants mandataires sociaux) dont la rémunération globale au titre de 2016 est supérieure ou égale à 1 M€

Tranche de rémunération, M€	Effectif
[1 - 1,5[67
[1,5 - 2[18
[2 - 2,5[8
[2,5 - 3[5
[3 - 3,5[1
[3,5 - 4[1
Total	100

Parmi les 100 personnes dont la rémunération globale est supérieure ou égale à 1 M€, 58 sont localisées hors de France et 42 en France.

2.3 Plans d'attribution d'actions aux salariés

Politique générale

Le Groupe a mis fin aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions en 2011. Des attributions gratuites d'actions sont réalisées en France depuis 2006 et à l'international depuis 2009 dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a défini la politique suivante : les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs. Ces collaborateurs sont :

- ceux dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées ;
- ceux qui, étant des hauts potentiels, ont les compétences les plus recherchées sur le marché du travail ;
- ceux dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la directive européenne CRD4 applicable depuis le 1er janvier 2014 (dite population régulée), une partie de la rémunération variable des mandataires sociaux et de certains collaborateurs des activités concernées est différée dans le temps sous forme d'actions de performance.

Les attributions sont soumises dans leur totalité à une condition de présence à la date d'acquisition et à une condition de performance liée à la performance collective, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe et appliquées aux Dirigeants du Groupe sont exigeantes et fixées a priori.

L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise en application de la norme IFRS 2.

Plan 2017

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 15 mars 2017 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application des 19^{ème} et 20^{ème} résolutions de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2016.

En application de la 19^{ème} résolution, les actions de performance attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du comité exécutif) représentent 0,11% du capital pour un total d'environ 913 000 actions. Elles comportent des durées d'acquisition allant de deux à six ans, suivies d'une période de conservation des titres de six mois minimum. Les actions sont intégralement soumises à des conditions de performance différenciées selon les pôles d'activité et les métiers.

En application de la 20^{ème} résolution, les bénéficiaires du plan annuel d'intéressement à long terme sont au nombre de 6 048 pour un total d'environ 902 000 actions, soit 0,11% du capital. Les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe n'ont pas bénéficié de ce plan. Les bénéficiaires, 2 397 femmes et 3 651 hommes, qui appartiennent aux autres catégories de salariés (y compris non cadres), sont répartis dans près de 75 pays ; 39% des attributaires travaillent hors de France.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition de présence tout au long de la période d'acquisition et d'une condition de performance fonction du résultat du groupe Société Générale. L'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de trois ans.

3 - Chapitre 4 : Risques et adéquation des fonds propres

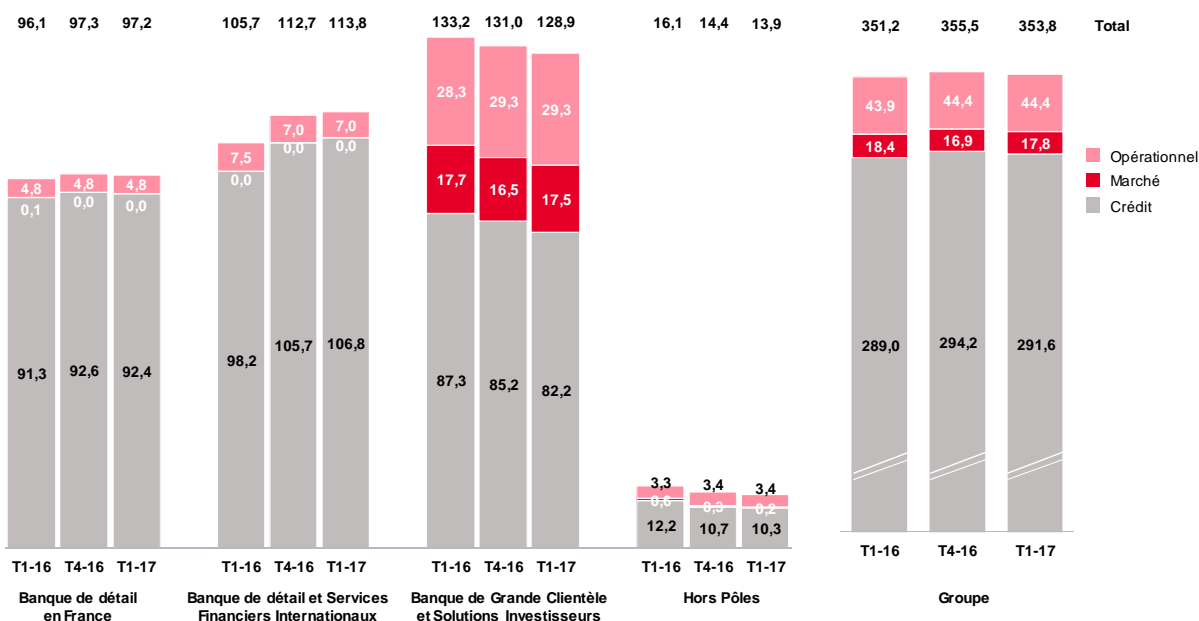
3.1 Ratios réglementaires

3.1.1 Gestion des ratios prudentiels – actualisation des pages 169 et 180 du Document de référence 2017

Au cours du premier trimestre 2017, Société Générale a lancé une émission Tier 2 pour un montant de 200 M AUD avec une maturité 2029NC2024. Société Générale a également annoncé le remboursement à première date de call des deux émissions Additional Tier 1, ayant une date de call au 5 avril 2017, pour des montants de 63 M USD et 807 M USD.

3.1.2 Extrait de la présentation du 4 mai 2017 : Résultats du premier trimestre 2017 (et annexes) – actualisation des pages 156 à 180 du Document de référence 2017

ENCOURS PONDÉRÉS* DES RISQUES (CRR/CRD4, EN MD EUR)



* Y compris les entités incluses dans le périmètre FRS 5 jusqu'à leur cession effective

RATIOS PRUDENTIELS CRR/CRD4

Ratio Common Equity Tier 1, Tier 1 and Ratio global non phasés

<i>En Md EUR</i>	31/03/2017	31/12/2016
Capitaux propres part du Groupe	62,2	62,0
Titres Super Subordonnés (TSS)*	(10,6)	(10,7)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	(0,3)	(0,3)
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides	(2,2)	(1,9)
Ecart d'acquisition et incorporels	(6,4)	(6,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	2,7	2,6
Déductions et retraitements prudentiels**	(4,4)	(4,4)
Fonds propres Common Equity Tier 1	41,1	40,9
Fonds propres additionnels de catégorie 1	9,7	10,6
Fonds propres Tier 1	50,8	51,5
Fonds propres de catégorie 2	12,1	12,0
Fonds propres globaux (Tier 1 + Tier 2)	62,9	63,6
Encours pondérés	354	355
Ratio Common Equity Tier 1	11,6%	11,5%
Ratio Tier 1	14,4%	14,5%
Ratio global	17,8%	17,9%

Ratios publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance. Voir notes méthodologiques

* Hors primes d'émission sur les TSS et les TSDI

** Déductions sans phasage

RATIO CONGLOMERAT FINANCIER

Au 31 décembre 2016, le ratio conglomérat financier était de 220%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 68 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 31 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2015, le ratio conglomérat financier était de 194%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 62 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 32 milliards d'euros.

RATIO DE LEVIER CRR

Ratio de levier CRR⁽¹⁾ non phasé

<i>En Md EUR</i>	31/03/2017	31/12/2016
Fonds propres Tier 1	50,8	51,5
Total bilan prudentiel (2)	1 286	1 270
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(95)	(112)
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres*	(29)	(22)
Hors bilan (engagements de financement et garanties)	94	91
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles fonds propres Tier 1)	(10)	(10)
Exposition Levier	1 245	1 217
Ratio de levier CRR	4,1%	4,2%

(1) Sans phasage sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué). Voir notes méthodologiques

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance)

* Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

3.2 Couverture des encours douteux - actualisation de la page 202 du Document de référence 2017

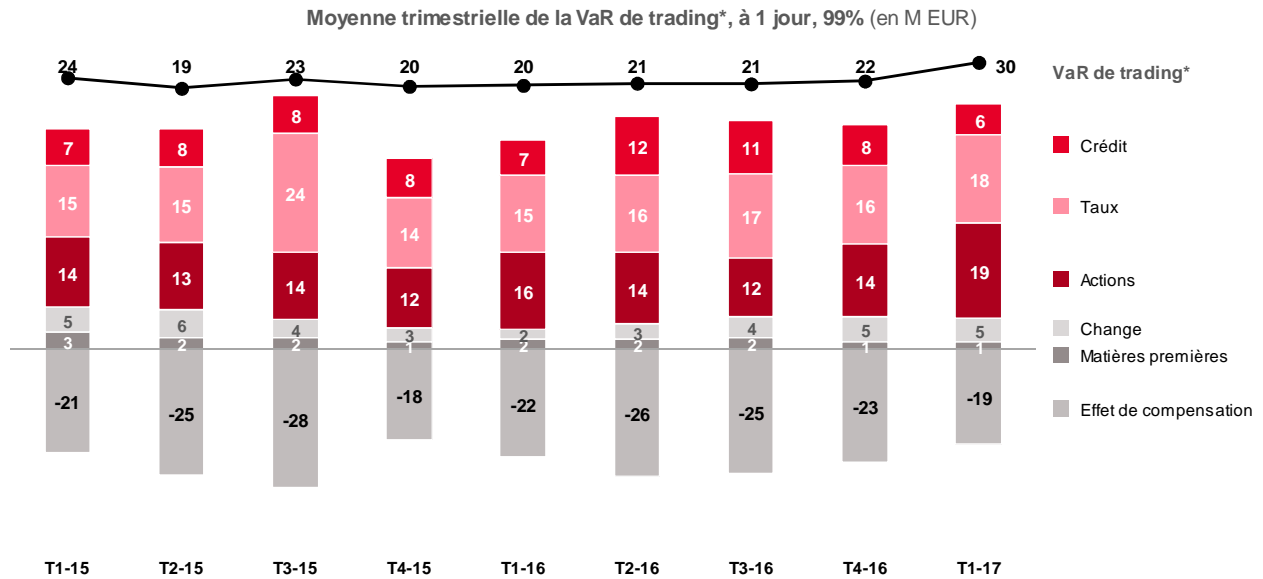
ENCOURS DOUTEUX BRUTS

<i>En Md EUR</i>	31/03/2017	31/12/2016	31/03/2016
Créances brutes*	483,1	479,1	467,4
Créances douteuses*	23,3	23,9	24,7
Taux brut Groupe d'encours douteux*	4,8%	5,0%	5,3%
Provisions spécifiques*	13,5	13,7	14,4
Provisions base portefeuille*	1,5	1,5	1,4
Taux brut Groupe de couverture des encours douteux* (Provisions globales / Créances douteuses)	65%	64%	64%

* Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés
Voir : notes méthodologiques

3.3 Evolution de la VaR de trading - actualisation des pages 206 à 209 du Document de référence 2017

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros



Depuis le 01/01/2008, le périmètre de la VaR de crédit exclut des positions de CDO hybrides maintenant traitées prudemment en banking book.

Stressed VAR** (1 day, 99%, in EUR m)	T1-16	T2-16	T3-16	T4-16	T1-17
Minimum	44	30	26	30	27
Maximum	60	52	53	68	68
Moyenne	52	43	39	46	47

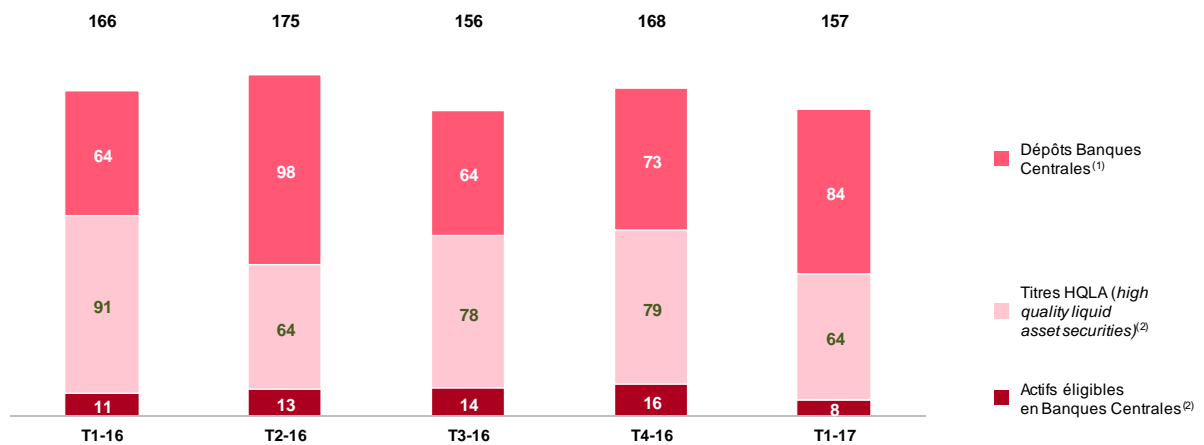
* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

** VaR Stressée : Approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives

3.4 Risques de liquidité

3.4.1 Réserve de liquidité – actualisation de la page 227 du Document de référence 2017

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



Liquidity Coverage Ratio à 138% en moyenne au T1-17

(1) Hors réserves obligatoires
(2) Disponibles, valorisés après décote

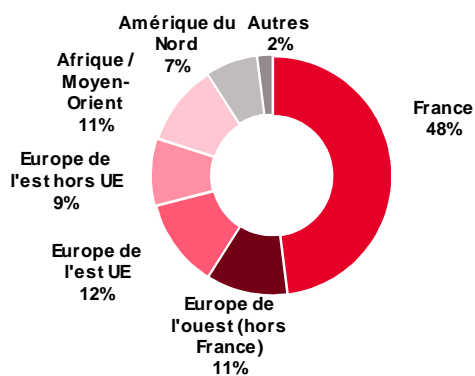
3.5 Provisions et dépréciations spécifiques sur risques de crédit – Correction des graphiques en page 201 du Document de référence 2017

L'allocation par zone géographique des créances douteuses et litigieuses et du stock de provisions et dépréciations a fait l'objet d'une correction, ce qui a conduit à reclasser :

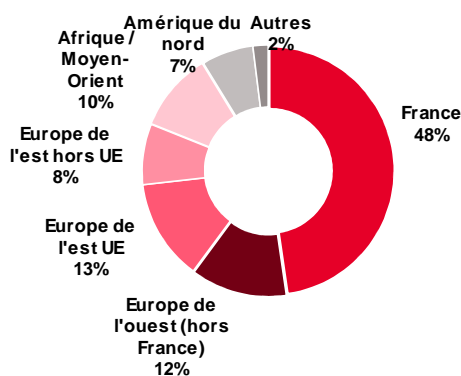
- 1,1 milliard d'euros de créances douteuses et litigieuses de la zone France vers la zone Amérique du nord au titre du 31 décembre 2015.
- 1,0 milliard d'euros de créances douteuses et litigieuses et 0,8 milliard d'euros de stock de provisions et dépréciations de la zone Europe de l'ouest (hors France) vers la zone Amérique du nord au titre du 31 décembre 2016

A noter que sur le 31 décembre 2015, les provisions étaient correctement allouées.

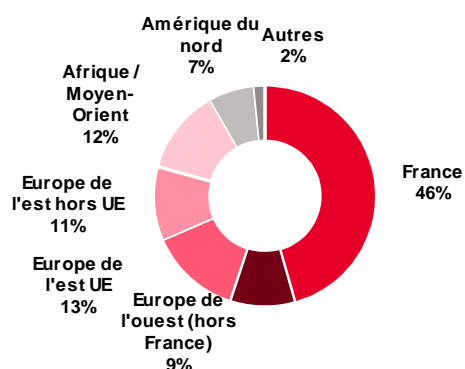
Ventilation géographique des créances douteuses et litigieuses au 31 décembre 2016



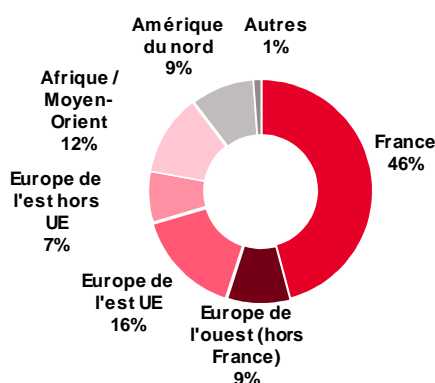
Ventilation géographique des créances douteuses et litigieuses au 31 décembre 2015



Ventilation géographique du stock de provisions et dépréciations au 31 décembre 2016



Ventilation géographique du stock de provisions et dépréciations au 31 décembre 2015



3.6 Litiges – actualisation de la page 237 du document de référence 2017

- Dans la procédure concernant la fixation du taux USD LIBOR pendante devant la juridiction fédérale de Manhattan, le 13 janvier 2017, le groupe putatif de demandeurs acheteurs de produits dérivés cotés a déposé une requête visant à se voir autoriser à former une demande complémentaire sur le fondement du droit de la concurrence, estimant que cette demande n'avait pas été traitée par le tribunal. La phase d'échange de conclusions a pris fin le 16 mars 2017 et les parties attendent la décision. Plusieurs demandeurs individuels et groupes de demandeurs ont par ailleurs déposé une requête auprès du tribunal sollicitant une décision partielle définitive sur les décisions que cette juridiction a précédemment rendues afin que les demandeurs puissent interjeter appel du rejet de leurs demandes.

Dans la procédure concernant la fixation du taux japonais Yen LIBOR pendante devant la juridiction fédérale de Manhattan, le 10 mars 2017, le tribunal a rejeté dans son intégralité l'action intentée par le groupe putatif d'acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré. Le 3 avril 2017, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Le 10 mars 2017, le tribunal a également rejeté les demandes basées sur le CEA que le groupe putatif de demandeurs de produits dérivés cotés avait ajoutées dans sa Troisième Assignation Modifiée.

Dans la procédure concernant la fixation du taux Euribor pendante devant la juridiction fédérale de Manhattan, le 21 février 2017, le tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale (et les autres banques étrangères). Le tribunal a ainsi rejeté plusieurs demandes sur le fond : trois des quatre demandes fondées sur le droit de la concurrence, les trois demandes fondées sur le CEA ainsi que les deux demandes fondées sur la loi RICO. S'agissant des demandes non rejetées sur le fond, soit une demande fondée sur le droit de la concurrence et deux demandes fondées sur droit de *common law* de l'Etat, le tribunal a décliné sa compétence à l'égard de Société Générale et des autres défendeurs étrangers. Dans la mesure où des demandes sont toujours pendantes contre deux banques américaines, cette décision n'est pas susceptible d'appel immédiat. Le 18 avril 2017, le Tribunal a rejeté la demande visant au dépôt d'une demande complémentaire ayant pour but de combler les carences dans l'argumentaire des demandeurs s'agissant de la compétence à l'encontre des banques étrangères.

- Entre 2003 et 2008, Société Générale avait des lignes de « gold consignment » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or (466,4 millions d'euros). Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a de son côté introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas et se prononcera après enquête sur le montant des dommages-intérêts qui seront le cas échéant dus à Goldas. Société Générale a demandé l'autorisation à la Cour d'appel d'interjeter appel de ce jugement. Le 16 février 2017, Société Générale a par ailleurs été déboutée par le Tribunal de Commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Société Générale a interjeté appel de ce jugement.
- Le 3 mai 2017, Société Générale et la Libyan Investment Authority ont conclu un accord transactionnel soldant le litige civil les opposant devant les juridictions anglaises depuis mars 2014. Par ailleurs, le 8 avril 2014, le Department of Justice américain a adressé à Société Générale une demande de production de documents concernant des transactions avec diverses entités et individus libyens, dont la LIA. Le 4 octobre 2016, la SEC a adressé à Société Générale une demande ayant le même objet. Société Générale continue de coopérer avec les autorités américaines.

4 - Chapitre 5 : Responsabilité sociale et environnementale

4.1 Société Générale accompagne ses collaborateurs au quotidien – Actionnariat salarié – actualisation de la page 284 du Document de référence 2017

Fin 2016, les salariés et anciens collaborateurs de Société Générale, représentant environ 86 000 personnes, détenaient, dans le cadre des Plans d'Épargne d'Entreprise et des Plans d'Épargne de Groupe, 6,61% du capital social et 11,98% des droits de vote. Ce taux d'actionnariat salarié élevé témoigne de l'engagement continu des collaborateurs.

Dans le cadre de cette politique de fidélisation et en application de la dix-huitième résolution de l'Assemblée générale du 18 mai 2016, la Société a l'intention de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés portant sur 1% de son capital avant la fin de l'année 2017.

La réalisation de cette opération demeure soumise à l'obtention de l'ensemble des agréments requis en France et à l'étranger, ainsi qu'aux conditions de marché.

5 - Chapitre 7 : Action, capital et éléments juridiques

5.1 Autodétention et autocontrôle – actualisation des pages 495 et 497 du Document de référence 2017

Au 31 mars 2017, Société Générale détient 6 958 809 actions d'auto-détention (dont 0 action détenue au titre du contrat de liquidité), représentant 0,86% du capital.

TABLEAU RÉCAPITULATIF AU 31.03.2017

Au 31.03.2017	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale*	6 958 809	8 698 511	272 972 776
Total	6 958 809	8 698 511	272 972 776

* Dont contrat de liquidité (0 titre).

6 - Chapitre 8 : Responsable de l'actualisation du Document de référence

6.1 Responsable de l'actualisation du Document de référence

M. Frédéric OUDÉA, Directeur général de Société Générale.

6.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence 2017 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence 2017 et de son actualisation A-01.

Fait à Paris, le 4 mai 2017

M. Frédéric OUDÉA
Directeur général de Société Générale

6.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par Mme Isabelle Santenac

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nom : Société Deloitte & Associés
représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de 1^{ère} nomination : 18 avril 2003

Date de renouvellement : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Nom : Société Picarle et Associés

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : Société BEAS

Adresse : 195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

7 - Chapitre 9 : Table de concordance

7.1 Table de concordance de l'actualisation

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence	1 ^{ère} Actualisation
1. PERSONNES RESPONSABLES	520	66
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	521	67
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chiffres clés p. 9	3-28
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	
4. FACTEURS DE RISQUE	132-151 ; 154-240	57-63
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la Société	8 ; 504	
5.2. Investissements	62	
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	28-29	
6.1. Principales activités	9 ; 50-55	10-31
6.2. Principaux marchés	9-12 ; 14-24 ; 28-29 ; 397-400	
6.3. Événements exceptionnels	NA	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire	Sommaire
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du Groupe	9 ; 28-29	
7.2. Liste des filiales importantes	32-49 ; 406-421 ; 476-486	
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	63 ; 403-404	
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	242-297	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1. Situation financière	56-61	
9.2. Résultat d'exploitation	30-49	3-28
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	302-307 ; 393-395	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	308	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	58-61	30-31
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	505	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	59-61 ; 63	
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	13	
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	68-95	32
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	78	

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence	1 ^{ere} Actualisation
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	96-127	33-55
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	383	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	69-75	
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	89-90 ; 92	
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	81	
17. SALARIÉS		
17.1. Nombre de salariés	275-289	
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	69-75 ; 96-127	55-56
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	284	64
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	495 ; 497	
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	495 ; 497 ; 505	
18.3. Contrôle de l'émetteur	495 ; 497 ; 499	
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	128-131 ; 382-383 ; 476-486	
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1. Informations financières historiques	116-117 ; 158-159 ; 169 ; 179 ; 181 ; 183-187 ; 195-198 ; 201-206 ; 208-210 ; 221-222 ; 224-226 ; 301-426 ; 429-487 ; 525	
20.2. Informations financières proforma	NA	
20.3. États financiers	116-117 ; 158-159 ; 169 ; 179 ; 181 ; 183-187 ; 195-198 ; 201-206 ; 208-210 ; 221-222 ; 224-226 ; 301-426 ; 429-487	
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	152-153 ; 427-428 ; 488-489	
20.5. Date des dernières informations financières	302 ; 430	
20.6. Informations financières intermédiaires	NA	3-28
20.7. Politique de distribution des dividendes	493-494	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	237 ; 423-426	63
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	62	
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1. Capital social	495-505	65
21.2. Acte constitutif et statuts	506-510	
22. CONTRATS IMPORTANTS	63	29
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	505	
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	28-29 ; 406-421 ; 476-486	